

## Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du diplôme de Master International « Science et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ».

Parcours : Marchés, Organisations, Qualité et Services en Appui aux Agricultures du Sud

Prise en compte du genre dans les centres de formation agricole et rurale au Togo. Etude comparative de 3 CFAR de l'APCFAR au Togo.



par Adrien SAFARI

Année de soutenance 2023

Organismes d'accueil : Réseau International Formation Agricole et Rurale et APCEFAR-Togo

# **Mémoire de fin d'études**

Présenté pour l'obtention du diplôme de Master International « Science et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ».

Parcours : Marchés, Organisations, Qualité et Services en Appui aux Agricultures du Sud

**Prise en compte du genre dans les centres de formation agricole et rurale au Togo. Etude comparative de 3 CFAR de l'APCFAR au Togo.**

**par Adrien SAFARI**

**Année de soutenance 2023**

**Mémoire préparé sous la Direction de Betty WAMPFLER (Institut Agro Montpellier)**

**Présenté le : 06/11/2023**

**Devant le jury :**

**Carole Lambert (Institut Agro Montpellier), Présidente du jury**

**Audrey SERVENTE (Réseau FAR), Maître de stage**

**Jacques AYITE (APCFAR), Personne qualifiée**

## Résumé

Les inégalités entre les sexes existent dans plusieurs domaines et sont généralement en défaveur des femmes. Aujourd'hui, la prise en compte du genre est devenue une nécessité pour pouvoir atteindre les objectifs des programmes et projets de développement.

En Afrique subsaharienne où le Réseau FAR intervient dans le développement de la formation agricole et rurale avec pour finalité le développement agricole des territoires et socio-économiques des agriculteurs, la femme joue un rôle prépondérant dans l'agriculture de par sa participation à tous les maillons de la chaîne de valeur agricole. Mais les agricultrices africaines sont confrontées à un faible accès aux moyens de production agricole dont la formation.

Au Togo, dans les centres de formation agricole et rurale, le taux des femmes et des filles atteint rarement 20% des effectifs d'apprenants par promotion.

Cette étude qui a été menée au niveau de trois CFAR membres de l'APCFAR-Togo (CFTP-Tchamba, le CPIA Urbis Foundation et le CFIJ-Togo) situés dans la région Centrale du Togo et au niveau d'autres acteurs intervenant dans la FAR avait pour objectif d'analyser les différentes réalisations faites en matière de prise en compte des spécificités des femmes et des filles pour faciliter leur accès et maintien dans la FAR et faciliter leur insertion socio-professionnelle.

L'analyse des entretiens et des observations au niveau des trois CFAR étudiés montrent que seul le CPIA Urbis Foundation prend réellement en compte des spécificités des filles et des femmes. Il a mis en place une politique de discrimination positive en faveur des femmes et des filles pour le recrutement des apprenants et pour l'octroi d'une aide financière à l'installation après la formation. En outre, la formation, la nourriture, le logement, le matériel nécessaire pour la formation sont gratuits, et une subvention financière mensuelle de 5000 FCFA est accordée à chaque apprenant.

Les entretiens ont aussi montré que le faible pourcentage des femmes et des filles dans les CFAR est lié aux pesanteurs socioculturelles qui ne facilitent pas l'accès aux facteurs de production agricoles dont la FAR pour femmes et les filles, et les mauvaises performances du secteur agricole togolais qui découragent les apprenantes à intégrer la FAR.

**Mots clés :** Togo, Formation agricole et rurale, centre de formation agricole et rurale, femmes, filles, inégalités entre les sexes, pesanteurs socioculturelles, Réseau FAR, APCFAR-Togo.

## Abstract

### **Title : Gender mainstreaming in Agricultural Technical and Vocational Education and Training (ATVET) Centers in Togo**

Gender inequalities exist in many areas, and are generally to the disadvantage of women. Today, taking gender into account has become a necessity for achieving the objectives of development programs and projects.

In Sub-saharan Africa, where the FAR network is involved in the development of agricultural technical and vocational and training with the purpose of agricultural and socio-economic development of farmers, women play a predominant role in agriculture through their participation in all stages agricultural value chain. However, African women farmers have low access to the agricultural production factors, including training.

In Togo's agricultural technical and vocational education and training centers, the proportion of women and girls rarely reaches 20% of the total number of learners per year.

The aim of this study, which was carried out in three agricultural technical and vocational training and education centers (CFTP-Tchamba, CPIA Urbis Foundation and CFIJ-Togo) located in the Central Region of Togo, and to other actors involved in FAR, was to analyze the different achievements in terms of taking into account the specificities of women and girls to facilitate their access to and maintenance in agricultural training and facilitate their socio-professional integration.

The analysis of interviews and observations in three centers shows that only the CPIA Urbis Foundation really takes into account the specificities of women and girls. It set up the positive discrimination policy in favor of women and girls in the recruitment of learners and in the granting of financial aid for professional integration. In addition, training, food, accommodation and the materials needed for training are free, and a monthly financial subsidy of 5,000 FCFA is granted to each learner.

The interviews also showed that the low rate of women and girls in agricultural training is linked to socio-cultural constraints that do not facilitate access to agricultural production factors, including training for women and girls, and the poor performance of Togo's agricultural sector, which discourages women to choose agricultural training courses.

**Keys words :** Togo, Gender inequalities, Agricultural training center, women, girls, positive discrimination, FAR network.

## Remerciements

Si j'ai pu vivre cette belle aventure togolaise, c'est grâce au Réseau FAR qui a proposé ce stage. Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe exécutive du Réseau FAR à Montpellier et en particulier à Mme Audrey DEPINGY SIRVENTE notre Maître pour ses conseils extrêmement importants dans la réalisation de ce travail et sa disponibilité tout au long de ce stage.

Mes sincères et grands remerciements s'adressent aussi à l'équipe pédagogique du parcours MOQUAS à l'Institut Agro Montpellier, en particulier, Mme Betty WAMPFLER, notre coordinatrice de mémoire, d'abord pour sa contribution à la réputation de la formation MOQUAS et pour son accompagnement et ses conseils pour la réalisation de ce stage.

Je d'adresse également mes sincèrement remerciements à toute l'équipe de l'APCFAR-Togo, en particulier l'animatrice à l'APCFAR Mme Véronique DANSOU et le président de l'APCFAR M. Emmanuel AZIABA ainsi que tous les Directeurs et les formateurs des CFAR que nous avons étudiés pour toutes les dispositions prises pour que notre séjour et notre travail au Togo se passent bien.

Enfin, un grand merci s'adresse à mon épouse et mes deux chers enfants.

# Table des matières

Introduction.....	1
Le concept de genre .....	2
Partie 1 : Contexte, Commande, problématique et méthodes.....	2
1.1. Le contexte du Togo .....	2
1.1.1. La politique genre.....	2
La politique genre est une nécessité de longue date au Togo.....	2
1.1.2. La prise en compte du genre dans les politiques publiques agricoles .....	3
1.1.3. La prise en compte du genre dans l'Education, à l'Enseignement et à la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) .....	4
1.1.4. Les contraintes qui empêchent la réussite de la politique genre efficace au Togo .....	5
1.1.5. La Formation agricole et rurale au Togo .....	6
1.2. Analyse de la commande .....	9
1.2.1. Les commanditaires.....	9
1.2.2. La délimitation du champ et objectif de l'étude .....	10
1.2.3. Pourquoi intégrer le genre dans les actions de la FAR ? .....	11
1.2.4. Les enjeux de l'étude.....	11
1.2.5. Les actions entreprises par le Réseau FAR et l'APCFAR dans la démarche de construction de la politique genre.....	12
1.3. La problématique .....	12
1.3.1. La question principale .....	12
1.3.2. Les questions spécifiques .....	13
1.4. Méthodes .....	14
1.4.1. Analyse qualitative .....	14
1.4.2. La grille d'analyse .....	14
.....	15
1.4.3. Les Difficultés rencontrées .....	16
Partie 2 : Présentation des résultats .....	16
2.1. Le rôle des femmes dans l'agriculture .....	17
2.1.1. Brève description du territoire d'étude : la région Centrale.....	17
2.1.2. Source des inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine agricole .....	19
2.1.3. La nature des activités agricoles et para-agricoles propres des femmes rurales .....	21
2.2. Description comparative des CFAR étudiés .....	24
2.2.1. Les caractéristiques générales des CFAR.....	24
2.2.2. Evolution du nombre des apprenant-e-s .....	27
2.3. Les motivations des filles pour le choix du CFAR .....	30

2.4. Le profil des apprenantes à l'entrée en FAR .....	31
2.4.1. L'âge des apprenantes.....	31
2.4.2. L'état civil et charges .....	31
2.4.4. La trajectoire de vie, niveau d'études et motivations à l'entrée en FAR .....	32
2.4.5. Classification des apprenantes selon la famille.....	34
2.5. Les difficultés rencontrées pendant la formation et appréciation de l'offre de formation par les apprenantes .....	36
2.6. Les mesures/pratiques des CFAR en matière de prise en compte du genre .....	37
2.6.1. Les réalisations communes des trois CFRA pour faciliter l'accès et le maintien des femmes et des filles.....	37
2.6.2. Les réalisations spécifiques des CFAR dans la prise en compte des spécificités des filles..	44
2.7. Les facteurs explicatifs du faible taux d'accès des femmes et filles aux CFAR.....	46
2.7.1. Les facteurs liés aux CFAR .....	47
2.7.2. Facteurs socio-culturels.....	48
2.8. Que sont devenues les anciennes apprenantes des CFAR ? .....	50
2.8.1. Leurs profils actuels.....	50
2.8.2. L'insertion socio-professionnelle.....	50
2.9. Comparaison des exploitations agricoles des femmes et hommes sortis de la FAR .....	59
Partie 3 : Discussion des résultats et proposition des pistes d'amélioration de la prise en compte du genre dans la FAR .....	61
3.1. Le financement des politiques publiques de promotion du genre dans la FAR.....	61
3.2. La prise en compte du genre dans les CFAR.....	62
3.2.1. Les infrastructures mises en place .....	62
3.2.2. Préparation à l'insertion socio-professionnelle .....	63
3.2.3. Lutte contre la violence basée sur le genre .....	64
3.2.4. Promotion de l'égalité entre filles et garçons .....	65
3.2.5. Les filières de formation.....	65
3.2.6. L'intégration du genre au niveau du corps des formateurs .....	66
Conclusion .....	67
Bibliographie.....	69

## Liste des tableaux

Tableau 1:Caractéristiques comparatives des 3 CFAR étudiés .....	25
Tableau 2: Récapitulatif des activités agricoles développées par les apprenantes après la FAR .....	53
Tableau 3: Comparaison des activités des femmes et des hommes sortis des CFAR .....	59

## Liste des figures

Figure 1: Cartographie du système d'acteurs de la FAR au Togo .....	9
Figure 2 : Les grandes étapes suivies pour mener notre étude .....	14
Figure 3: Grille d'analyse .....	15
Figure 4 :Cartes administratives, à gauche (le pays Togo et 5 Régions), à droite (Région Centrale et les CFAR qui y sont implantés).....	17
Figure 5 : Evolution du nombre des apprenantes selon la filière de formation au CFTP Tchamba.....	28
Figure 6:Evolution du nombre des filles et garçons dans la filière agropastorale au CFTP Tchamba...	28
Figure 7 : Evolution comparative du nombre de filles et de garçons au CPIA Urbis Foundation .....	29
Figure 8: Evolution du nombre des apprenants selon le sexe au CFIJ-Togo .....	30
Figure 9 : Profil des apprenantes selon leur état civil et charges familiales .....	31
Figure 10: Le nombre d'années entre l'éducation secondaire classique et l'entrée en FAR .....	32
Figure 11: Classification des apprenantes selon leur trajectoire de vie et niveau d'études à l'entrée en FAR.....	32
Figure 12: La classification des apprenantes selon la fonction principale des parents ou conjoints....	34
Figure 13: Statut des terres exploitées par les familles des apprenantes .....	35
Figure 14 : Classification des apprenantes selon l'emplacement du CFAR par rapport au domicile familial.....	36
Figure 15: Un dortoir à deux niveaux et deux façades, avec des chambres pour les filles (rez-de-chaussée) et les garçons (à l'étage) à gauche, et les douches et toilettes, pour les deux sexes à droite .....	38
Figure 16: Toilettes utilisées par les apprenants pendant les cours, à gauche pour les filles et à droite pour les garçons .....	38
Figure 17: Un des dortoirs des filles avec des chambres doubles (à gauche) et toilettes et douches (à droite).....	39
Figure 18: un lit avec un matelas neuf pour une apprenante.....	40
Figure 19: un dortoir réservé à deux apprenant-e-s.....	40
Figure 20: La salle des toilettes (à gauche) et l'urinoir (à droite) au CFIJ-Togo .....	41
Figure 21: Tank pour le stockage d'eau et Panneaux photovoltaïques pour produire l'énergie.....	42
Figure 22: Les apprenants lors des travaux pratiques.....	47
Figure 23: L'origine des ressources financières utilisées par les apprenantes pour démarrer leurs premières activités agricoles.....	51
Figure 24: Origine du foncier utilisée par les apprenantes .....	52



## Sigles et Acronymes

APCFAR : Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole et Rurale

CADHP : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEDEF : Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

CFAR : Centre de Formation Agricole et Rurale

CNRFAR : Comité National de Réflexion sur le Foncier Agricole et Rural

DFDTOPA: Direction de la Formation, de la Diffusion des Technologies et des Organisations Professionnelles Agricoles

DGGPF : Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme

EFTP : Enseignement et Formation Techniques et Professionnels

FAR : Formation Agricole et Rurale

IMF : Institutions de Microfinance

MASPFA : Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

PNAS : Politique Nationale d'Alimentation Scolaire

PND : Plan National de Développement

PNEEG : Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre

PNIASA : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

Protocole à la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

QUIBB : Questionnaires des Indicateurs de Bas du Bien-être

SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

SNE : Stratégie Nationale d'Engagement

VBG : Violences Basées sur le Genre

ZAAP : Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées

## Introduction

L'agriculture est le premier secteur d'emploi en Afrique, et les femmes représentent 52% de la main d'œuvre agricole du continent (Gender Innovation Lab, 2019). Mais, à cause des disparités entre les sexes en termes d'accès à la terre et autres facteurs de production agricole, la productivité moyenne par hectare des agricultrices est inférieure à celle des hommes en Afrique sub-Saharienne, avec des écarts en défaveur des femmes de l'ordre de 23% en Tanzanie et de 66% au Niger (Gender Innovation Lab, 2021).

Dans le domaine de la Formation Agricole et Rurale (FAR), des études menées en Ouganda, en Éthiopie, au Mozambique et au Malawi montrent que les femmes bénéficient moins que les hommes, en termes de productivité agricole accrue, de certaines formes de conseil en vulgarisation du savoir agricole reçues par leur ménage, suggérant que les programmes actuels de formation agricole sont probablement plus adaptés aux besoins des exploitants masculins (Gender Innovation Lab, 2021).

Au Togo, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie du pays. Elle occupe 72% de la population active, et les femmes qui travaillent dans l'agriculture représentent 53,46% contre 46,54% d'hommes (MASPFA, 2011).

Malgré leur importante contribution dans le secteur agricole, les agricultrices togolaises ont moins d'accès aux facteurs et moyens de production (terre, intrants, équipements, encadrement et crédit) et au contrôle des ressources par rapport aux hommes (MASPFA, 2011).

Les inégalités de genre en matière d'accès aux facteurs et aux moyens de production agricole ont des conséquences néfastes sur le développement agricole et socioéconomique des pays. Ainsi, au niveau de l'Afrique, le faible accès aux facteurs de production des femmes par rapport aux hommes, entraîne une plus faible productivité qui se traduit par un manque à gagner de 12% supplémentaire du PIB (GIL, 2019). A l'échelle du Togo, les inégalités liées aux facteurs de production agricole sont parmi les principaux facteurs qui expliquent la mauvaise performance socioéconomique du système agro-sylvo-pastoral du pays (Plan d'Orientation Stratégique 2021-2025 de l'APCFAR - TOGO, 2021).

Dans les pays africains qui sont majoritairement agricoles, l'agriculture peut être la principale source de croissance, elle peut faire reculer la pauvreté et permettre le développement socioéconomique. Pour cela, vu le rôle que joue la femme dans ce secteur, les gouvernements et leurs partenaires techniques et financiers, pour que leurs politiques publiques et projets visant la transformation agricole et le développement socioéconomique soient couronnés de succès, devraient considérer la femme comme l'un des éléments moteurs, l'intégrer dans le processus de développement du secteur en renforçant ses capacités productives (GIL, 2019).

Pour que les activités agricoles des femmes soient plus performantes et contribuent réellement au développement agricole et économique, il faut une modification des modes de production agricole qui nécessite elle-même des connaissances et compétences que seule la FAR peut apporter. C'est dans cette optique que le Réseau FAR et l'Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole Rurale au Togo (APCFAR Togo), qui sont des acteurs importants dans le développement agricole, ont commandité cette étude pour les appuyer dans leur démarche de construction d'une stratégie de genre.

Ce mémoire comprend trois grandes parties : (i) le contexte, l'analyse de la commande, la problématique et la méthodologie de l'étude, (ii) la présentation des résultats de prise en compte du genre dans la FAR au niveau des CFAR et (iii) la discussion des résultats et propositions d'amélioration de prise en compte du genre dans la FAR.

## Le concept de genre

Le genre est un concept qui permet d'analyser, dans un contexte donné et à un moment donné, les rôles, les caractéristiques et les compétences construits socialement et attribués aux hommes, aux femmes et aux personnes ne s'identifiant pas à l'un de ces deux genres les plus largement connus sur la base des différences biologiques existant entre hommes, femmes et personnes intersexuées (Médecins du Monde France, 2020). Il permet aussi d'analyser les relations existantes entre ces genres dans un contexte social et historique particulier. Le genre, associé à d'autres catégories socialement et culturellement construites (classe, origine ethnique, âge, etc.), est l'un des déterminants sociaux des inégalités dans divers domaines dont l'agriculture.

## Partie 1 : Contexte, Commande, problématique et méthodes

### 1.1. Le contexte du Togo

#### 1.1.1. La politique genre

La politique genre est une nécessité de longue date au Togo. Depuis plus de 45 ans, les autorités togolaises ont manifesté une réelle volonté de faire de la promotion des femmes une priorité de développement, avec la création en 1977 de la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGGPF) au sein du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales et l'adoption du code des personnes et de la famille en 1980 (MASPFA/PNEEG, 2011).

A l'échelle internationale, le pays est partie prenante de la majorité des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes. Il a signé, entre autres, la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1983, puis il a participé à la Conférence Mondiale de Beijing sur les

femmes en 1995 et il a signé le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relatifs aux droits de la femme en Afrique en 2005 (FAO, 2018).

Après la convention de Beijing, des actions visant la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ont été menées, notamment: (i) la mise en place en 1996 du comité de suivi de Beijing pour traduire dans les faits les recommandations de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes ; (ii) la mise en place en 1999 d'un noyau national de formation des formateurs en genre et développement pour procéder au renforcement des capacités des acteurs et structures impliqués dans les questions de genre; (iii) la mise en œuvre d'actions d'envergure nationale dans le domaine des Violences Basées sur le Genre (VBG) qui ont abouti à la production des documents de référence pour la lutte contre le phénomène en 2000 ; (iv) la mise en place en 2001 d'une commission de révision du code des personnes et de la famille en vue de son adaptation à la CEDEF et (v) l'adoption en 2006 du document de stratégie nationale genre à l'issue d'une étude diagnostique dans le domaine.

En 2011, le pays a adopté sa Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (PNGEEG) qui a pour finalité de promouvoir à moyen et long terme, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de son développement. La PNEEG et son plan d'action définissent la politique claire et cohérente qui facilite la synergie entre les différents acteurs institutionnels et citoyens. Elle dote le Togo des repères essentiels pour le succès des efforts de promotion du statut de la femme au Togo. Elle offre également un diagnostic précis des pesanteurs sociologiques et culturelles qui minent les efforts de promotion du statut de la femme. Aussi, elle définit le cadre institutionnel à mettre en place et des stratégies claires qu'il faut adopter pour décupler les chances de succès de la PNEEG (UN WOMEN, 2017).

### 1.1.2. La prise en compte du genre dans les politiques publiques agricoles

La politique agricole 2016-2030, assortie d'un Plan Stratégique à l'horizon 2030 a pour vision de parvenir à une « agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Elle se décline en quatre axes stratégiques dont l'axe 2 qui intègre la problématique de l'accès des femmes aux ressources productives et aux revenus en insistant sur l'accroissement de leur capacité productive ainsi que sur la gestion et la maîtrise de leurs revenus.

Le document de politique agricole à l'horizon 2016-2030 est en adéquation avec la PNEEG puisqu'il intègre la problématique de l'accès des femmes aux ressources productives et aux revenus.

Dans le domaine du foncier agricole, le code foncier et domanial assure l'égalité de droit homme/femme en matière foncière par les articles 8 ; 13 ; 14 ; 483. Ce code permet à la

femme d'avoir droit à la terre et de la mettre en valeur en vue de bénéficier des retombées issues de l'exploitation de celle-ci. Le point 8 de l'article 8 exige à l'Etat et aux communautés territoriales, garants de l'intérêt général de veiller au respect de l'égalité de l'homme et de la femme dans l'accès au foncier. Le point 2 de l'article 13 dispose que la politique foncière nationale doit prévoir des mesures nécessaires et des dispositifs favorables à l'accès des populations pauvres, vulnérables, notamment les jeunes et les femmes à la terre.

### Les ZAAP : un outil pour faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production agricole

Les Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) sont des blocs de terres d'une superficie minimale de 100 ha aménagés et sur lesquels sont installés les petits producteurs.

L'objectif des ZAAP est de faciliter l'accès des petits producteurs vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, aux facteurs de production notamment la terre, les intrants, le service de mécanisation, l'eau et le financement pour améliorer leurs revenus et donc leur condition de vie. Sur chaque site, la proportion de femmes est d'au moins 40%.

Grâce aux ZAAP, l'entreprenariat féminin dans le secteur agricole a connu un engouement avec un taux d'accroissement de 35,1% (MAEDR, 2022).

Depuis 2021, date de la mise en place des premières ZAAP, jusqu'aujourd'hui, 218 ZAAP ont été créées et sont actuellement opérationnelles. C'est approximativement 21800 ha de terre aménagés et en cours de mise en valeur. L'ambition Selon du gouvernement est de parvenir à aménager au total 400 ZAAP, une par canton, sur tout le territoire national en 2025 (MAEDR, 2023).

### 1.1.3. La prise en compte du genre dans l'Education, à l'Enseignement et à la Formation Technique et Professionnelle (EFTP)

Dans le domaine de la formation professionnelle, il n'y a pas de politiques publiques ou des programmes réels spécifiques à la promotion de la formation agricole et rurale des femmes et des filles. Cependant, certaines actions avantageuses pour les apprenantes, ont été mises en place dans le cadre de l'EFTP. Il s'agit, entre autres de : (i) la création de nouveaux centres de formation professionnelle dans le but de rendre celles-ci accessibles à tous et principalement aux filles qui éprouvent beaucoup plus de difficultés dans le déplacement et surtout l'hébergement ; (ii) la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre les grossesses et les mariages chez les adolescentes en milieu scolaire et extra-scolaire pour la période de 2015 à 2019 ; (iii) la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire (PNAS), dont le but est de contribuer à l'amélioration des performances scolaires, au maintien d'un environnement sain, au développement de liens fonctionnels et d'une dynamique entre l'agriculture, les productions locales et les repas scolaires. Cette politique contribue à l'enrôlement, au maintien et à l'achèvement du cursus par les filles et à une meilleure

représentativité des femmes dans les instances de décision et dans les comités de gestion des communautés. Aussi, (iv) la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion des filles dans le secteur de la formation spécialisée technique et professionnelle par la mise à disposition des bourses d'excellence pour inciter les filles à embrasser les filières industrielles, techniques et scientifiques.

#### 1.1.4. Les contraintes qui empêchent la réussite de la politique genre efficace au Togo

Malgré la volonté du gouvernement et tous les efforts consentis en matière des questions de genre, le pays se retrouve confronté à de nombreuses difficultés à promouvoir le statut de la femme et à intégrer de façon systématique le genre dans le processus de planification et de programmation du développement. Le problème réside au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, (FAO, 2018).

##### 1.1.4.1. Au niveau économique

On note essentiellement le faible financement de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'équité et de l'égalité de genre. Par exemple, pendant la période de mise en œuvre de la SCAPE, le programme 5 spécifique à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre n'a pas connu de financement dans le Programme d'Investissement Public (PIP).

##### 1.1.4.2. Au niveau socio-culturel

La persistance des stéréotypes sexistes et des pratiques coutumières ayant des conséquences néfastes sur la femme et la fille, la résistance des pesanteurs socio-culturelles, l'important niveau d'analphabétisme des femmes, le faible maintien des filles dans le système scolaire, le bas niveau d'étude des femmes, le faible accès des femmes aux informations et aux TIC, le manque de confiance des femmes en elles-mêmes, sont les principaux obstacles (FAO, 2018). En ce qui concerne le foncier agricole, il existe deux régimes qui coexistent et qui sont au même pied d'égalité aux yeux des autorités centrales: le droit coutumier et le droit moderne. Mais pratiquement, en milieu rural, le droit coutumier prend le dessus sur le droit moderne et n'assure pas l'accès à la terre aux femmes par l'héritage (Akinocho Hervé, 2019).

##### 1.1.4.3 Au niveau politico-juridique

La méconnaissance des textes juridiques et des droits par les femmes et leur vulgarisation limitée en langue officielle et d'alphabétisation, la faible adhésion des femmes aux partis politiques, la faible représentation des femmes aux différentes élections, le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales, la faible représentativité des femmes aux postes de décision, sont principalement les obstacles qui constituent de véritables freins à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme (FAO, 2018).

## 1.1.5. La Formation agricole et rurale au Togo

### 1.1.5.1. Le processus de rénovation de la FAR et la naissance de l'APCFAR

Depuis 2009, le Togo a relancé le développement de son secteur agricole par la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

Pour accompagner cette dynamique de développement agricole, la promotion de la FAR a été choisie comme l'une des axes stratégiques. Pour connaître l'état du dispositif de formation agricole et rurale en place, en 2012, un premier diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale a été réalisé sous la commande du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR) par les experts de l'Agrocampus-Ouest.

Ce diagnostic a révélé que le dispositif de la FAR en place était vétuste et loin de répondre aux préoccupations du pays et aux normes internationales et qu'il était impératif de rénover ce dispositif de formation pour qu'il puisse jouer un rôle dans la transformation du secteur agricole national. Dans leurs propositions, les experts ont suggéré qu'avant toute intervention sur le dispositif de formation qui était en place, d'élaborer une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) qui donnera un cadrage général et cohérent du développement du système d'intervention dans le domaine de la FAR et clarifiera les rôles des différents acteurs et permettra de définir les axes stratégiques.

Parmi les grands principes de base de la SNFAR figure la « mise en place d'une Association des Centres de Formation Agricole et Rurale (ACFAR) ».

En 2015, sous l'initiative de l'Etat togolais, les centres de formation agricole et rurale (CFAR) se sont regroupés en une association appelée Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole et Rurale au Togo (APCFAR-Togo). Les centres jouaient déjà un rôle prépondérant sur le territoire et étaient des acteurs privilégiés dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi agricole et rural.

L'APCFAR a à la fois pour vocation et rôle de mettre en réseau les centres de formation, mutualiser les ressources disponibles, de participer à la définition des orientations publiques en matière de développement de la FAR, de professionnaliser les centres et de structurer le dialogue entre les centres et les pouvoirs publics.

Avant l'intervention au niveau des CFAR, ces derniers ont été classés en trois catégories selon leur dynamisme. Il y a : (i) les centres dynamiques, (ii) intermédiaires et (iii) fragiles.

Pour financer ce processus de rénovation de son dispositif de la FAR, l'Etat togolais est appuyé par l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Projet de Structuration, Amélioration de la Formation Agricole et Rurale et Insertion (Projet SAFARI) qui vise à améliorer l'offre de formation agricole et rurale ; (ii) contribuer à la mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FAR et de l'insertion des formés et (iii) renforcer le dispositif de FAR.

La maîtrise d'ouvrage du projet SAFARI est assurée par le MAEDR. La mise en œuvre au quotidien du projet est assurée par une Unité de Suivi et de Coordination de Projet (USCP). Un comité de pilotage réunit les différents acteurs concernés par la FAR au niveau national notamment le MAEDR, le Ministère de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat (META), le Ministère de Développement à la Base et de l'Emploi des jeunes et l'APCFAR.

Ce projet finance la rénovation des centres de la FAR dans toute l'étendue nationale à travers des appuis différenciés. Les appuis peuvent concerner la révision de curricula de formation, la formation des formateurs, l'élaboration de projets des centres ou encore la réhabilitation, la construction ou l'équipement des centres.

Les CFAR sont appuyés suivant leurs catégories et une logique ascendante en partant de l'existant : (i) pour tous les centres actifs, de la fourniture de services d'appui-conseil et renforcement de capacités, élaboration et mise à jour de projet d'établissement, recyclage des formateurs, mise à disposition d'outils de gestion administrative simples (budget, comptabilité, etc.) ; (ii) pour les centres intermédiaires et dynamiques, de la mise à disposition d'équipements avec éventuel transfert de propriété par l'Etat pour les centres dynamiques et ; (iii) pour les centres dynamiques uniquement, de la construction de nouvelles infrastructures ou la réhabilitation des bâtiments existants.

#### 1.1.5.2. La gouvernance de la FAR

La gouvernance de la FAR au Togo implique plusieurs catégories d'acteurs publics ou privés ainsi que la société civile. Le pilotage des activités sur le secteur de la FAR est centralisé au niveau national. La mise en œuvre effective de la SNFAR s'accompagne d'une mise en place de dispositifs de pilotage aux échelles nationale et territoriale. A ce stade, le pilotage de la FAR est assuré pour une large part par le Groupe de Travail Interministériel (GTI). Ce GTI regroupe 23 membres (Ministères, CFAR, ONG, profession agricole etc.) et se réunit mensuellement. Le Ministère de l'agriculture et du Développement Rural (MAEDR) et le Ministère de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat (META) sont les chefs de file dans ce groupe.

##### 1.1.5.2.1. Les ministères impliqués dans la FAR

Le MAED, qui assure le lead dans le GTI, se voit créé en son sein une direction en charge de la question de la FAR : la DFDTOPA. Cette direction a pour principal rôle de coordonner toutes les actions de la formation agricole et rurale au Togo. Elle gère la mise en œuvre de la SNFAR. Le MAED, à travers la DFDTOPA assure la gestion et la mise en œuvre de projets de FAR financés par les principaux bailleurs de fonds. A l'échelle nationale, MAEDR vient en appui au META dans l'élaboration des programmes de formation professionnelle pour les filières de formation agricole.

Le META est l'un des acteurs pivots de la FAR au Togo. Il assure la vice-présidence du GTI et contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la SNFAR. Le META est en charge de l'élaboration des programmes et des curricula de formation professionnelle.



#### 1.1.5.2.2. Les autres acteurs publics impliqués dans la FAR

Outre les ministères, d'autres acteurs interviennent dans la FAR au Togo.

L'Institut de Conseil et d'appui Technique (ICAT), un établissement public à caractère agricole sous tutelle du MAEDR. Il met en œuvre l'appui-conseil aux agriculteurs, la formation continue aux exploitants agricoles sur des techniques de production végétale et animale ainsi qu'en organisation en coopérative.

L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) est un établissement public sous tutelle du ministère de l'emploi. Cette agence est chargée de la veille sur le marché de l'emploi (système d'information sur le marché du travail) par l'identification des besoins en main d'œuvre dans les différents secteurs économiques, l'accompagnement des jeunes dans la création de leurs entreprises et leur orientation professionnelle par l'information sur les offres d'emploi existantes.

#### 1.1.5.2.3. Les établissements et les centres de formation agricole

Les centres publics ou privés offrent des formations initiales diplômantes, des formations modulaires courtes et des formations courtes aux exploitants agricoles actifs. Les centres de formation sont également représentés dans le GTI et participent aux différentes orientations de la FAR.

#### 1.1.5.2.4. La profession agricole

Au Togo, la Coordination Togolaise des Organisations de Producteurs (CTOP) et le Conseil Permanent des Chambres d'Agriculture au Togo (CPCAT) sont les représentants de la profession qui sont les plus impliqués dans la question de la FAR. La CTOP est une association à caractère professionnel qui regroupe 17 fédérations d'organisations paysannes agricoles pour toutes les filières confondues. Outre ses fonctions de représentant du monde paysan auprès du pouvoir public, la CTOP renforce les capacités de ses membres à travers l'appui-conseil et la formation afin qu'ils puissent assurer à leur tour ces services à leurs membres respectifs. La CPCAT quant à lui est une structure faîtière des chambres d'agriculture togolaises. En matière de formation, il est chargé du montage de projets de formation continue des exploitants familiales agricoles et de la recherche de financement pour ces projets. Les chambres d'agriculture participent également aux instances des centres et plus particulièrement dans leurs conseils d'administration. Ces deux structures sont également membres de GTI.

#### 1.1.5.2.5. Les organisations de la société civile

Au Togo, plusieurs ONG interviennent sur la thématique de formation agricole et rurale. Leurs interventions concernent particulièrement la formation continue des exploitations familiales agricoles à travers des dispositifs tels que les champs écoles paysans. La société civile est représentée dans le GTI.

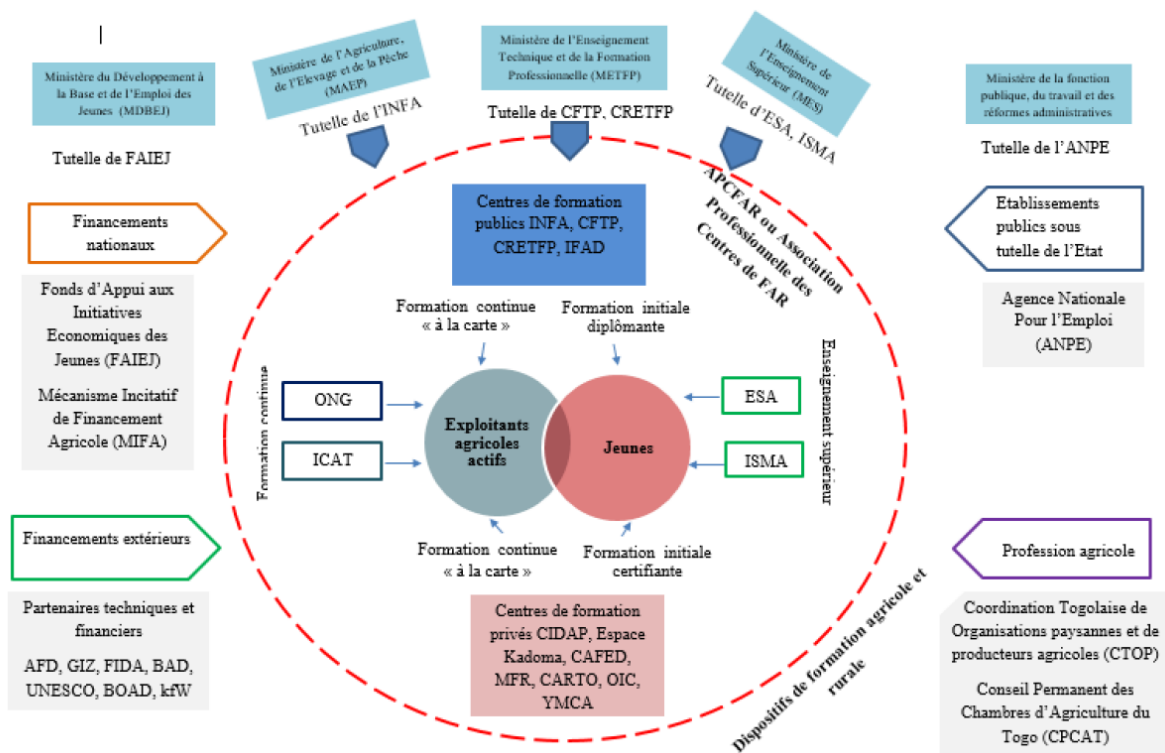


Figure 1: Cartographie du système d'acteurs de la FAR au Togo

Source : NY Ando, 2018.

## 1.2. Analyse de la commande

Cette étude s'inscrit dans la démarche de construction d'une politique genre partagée du Réseau FAR. Elle a été commanditée par le Réseau FAR et l'APCFAR-Togo.

### 1.2.1. Les commanditaires

#### 1.2.1.1. Le Réseau FAR

Fondé en 2005 par 8 pays, le Réseau FAR est constitué aujourd'hui par des membres provenant de 18 pays, qui sont : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie. Dans ces pays, les acteurs de la FAR sont souvent regroupés en réseaux nationaux de la FAR et c'est le réseau national, s'il existe, qui représente le pays au niveau du Réseau FAR. Il existe deux types de réseaux nationaux: les réseaux nationaux formels (réseau officiellement structuré, sous forme généralement associative) et les réseaux nationaux non formels (où le réseau n'est officiellement pas structuré).

Le Réseau FAR constitue un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences pour appuyer acteurs de la FAR dans l'amélioration des dispositifs de formation agricole et rurale.

La finalité du Réseau FAR est l'insertion professionnelle et sociale par la formation des agriculteurs et des agricultrices et des populations rurales en contribuant à la création et au développement de dispositifs de formation agricoles, techniques et professionnelles, en particulier dans les pays en développement.

La gouvernance du Réseau est composée par quatre organes : (i) une Assemblée Générale composée de membres pays (AG) qui oriente l'Association, (ii) un Bureau de cinq membres (un président et quatre vice-présidents) chargé de mettre en œuvre les décisions de l'AG et qui la supervise et (iii) les représentants pays (2 par pays désignés par le réseau national ou le Réseau FAR : 1 institutionnel et 1 professionnel), (iv) les membres désignés et (v) le conseil consultatif (constitué par des experts de la FAR).

### 1.2.1.2. L'APCFAR

L'APCFAR a à la fois pour vocation et rôle de mettre en réseau les centres de formation, mutualiser les ressources disponibles, de participer à la définition des orientations publiques en matière de développement de la FAR, de professionnaliser les centres et de structurer le dialogue entre les centres et les pouvoirs publics.

#### 1.2.2.1.1. Les membres de l'APCFAR

Les membres de l'APCFAR sont exclusivement les Centres de Formation Agricole et Rurale (CFAR), privés et publics. L'adhésion est ouverte à tout centre de formation agricole et rurale légalement installé sur le territoire national et acceptant de se soumettre aux obligations de l'adhésion.

Actuellement, le Togo compte 64 CFAR dont 8 publics, mais seuls 33 sont membres de l'APCFAR. Ce nombre limité de CFAR publics montre la faiblesse de l'investissement de l'Etat en la matière (APCFAR, 2023).

### 1.2.2. La délimitation du champ et objectif de l'étude

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes limités sur l'étude de genre basé sur le sexe biologique, plus précisément sur la prise en compte des spécificités de la femme dans la FAR.

L'objectif de l'étude était d'identifier et d'analyser les réalisations faites à l'échelle de trois CFAR étudiés qui sont le Centre de Formation Technique et Professionnelle de Tchamba (CFTP Tchamba), le Centre de Promotion des Initiatives Agricoles (CPIA) de l'Urbis Foundation et le Centre de Formation et d'Insertion des Jeunes du Togo (CFIJ-Togo), et à l'échelle des institutions publiques pour améliorer l'accès, le maintien dans les Centres de Formation Agricole et Rurale (CFAR) et l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des filles. L'étude visait également à identifier et analyser les principales contraintes qui entravent l'accès, le maintien dans les CFAR et l'insertion des femmes et des filles post formation. Enfin, l'étude

avait également comme objectif d'élaborer des pistes d'amélioration de la prise en compte du genre dans les CFAR.

Cette étude a été conduite, dans six CFAR, par deux étudiants de l'Institut Agro Montpellier en dernière année d'études de parcours: Marchés, Organisations, Qualité et Services en Appui aux Agricultures du Sud (MOQUAS). Moi, Adrien SAFARI, j'ai étudié trois CFAR situés dans la Région Centrale qui sont : CFTP Tchamba, CFIJ-Togo et CPIA URBUS ; et Eléa FOURNIER a étudié d'autres trois CFAR : CIDAP situé dans la région de Kara, YMCA situé dans la région des Plateaux et SICHEM de la région Maritime.

### 1.2.3. Pourquoi intégrer le genre dans les actions de la FAR ?

Aujourd'hui, l'intégration du genre est devenue une exigence centrale des bailleurs de fonds. Les rapports de pouvoir et de domination liés au genre existent dans toutes les sociétés. Les personnes ont été socialisées différemment en fonction de leur genre et occupent les rôles que la société attend de chaque genre (Réseau F3E, 2019).

La formation professionnelle, comme l'emploi, est souvent ségréguée en raison de stéréotypes. Certaines filières sont connotées « masculines » ou « féminines » en raison des stéréotypes attachés aux hommes et aux femmes (ANTONOWICZ, 2015).

Intégrer le genre dans les actions de la FAR permet de ne pas nier cette réalité, de la prendre en compte. Pour intégrer le genre, les actions à mener peuvent être sensibles au genre, c'est-à-dire prendre en considération ces réalités, pour ne pas les aggraver, voire les atténuer. Les actions peuvent aussi avoir une visée transformative. Dans ce cas, les actions mises en place cherchent à rééquilibrer ces rapports de pouvoir. Ne pas prendre en compte le genre dans un projet de développement, expose à deux risques : (i) entériner ces rapports de pouvoir, voire les renforcer et le projet risque d'amplifier les inégalités liées au genre et (ii) le projet a moins de chances d'atteindre ses objectifs car il ne prend pas en considération l'ensemble des personnes à qui s'adressent les actions, dans toutes leurs composantes.

Un des enjeux de la FAR est donc de transformer le regard sur l'agriculture et d'en faire un secteur attractif, en particulier pour les jeunes et les filles, et donc valorisé à la fois économiquement et socialement.

### 1.2.4. Les enjeux de l'étude

Sur le continent africain où le Réseau FAR intervient, la femme joue un rôle prépondérant dans le secteur agricole. Mais, les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources productives agricoles y compris la formation, sont largement en faveur des hommes.

Ainsi, au Togo, les inégalités de sexes dans l'accès à la formation professionnelle agricole sont élevées. Au sein des Centres de Formation Agricole et Rurale (CFAR), la représentativité des

femmes et des filles atteint rarement 20% par promotion par rapport aux garçons (APCFAR-Togo, 2023).

Pour améliorer son impact sur les populations qu'il cible (femmes, hommes) dans son domaine (l'amélioration des dispositifs de formation agricole et rurale), et d'atteindre son objectif général (agriculture viable et durable), le Réseau FAR voit l'intégration du genre dans la formation agricole et rurale comme un élément essentiel et une vision genre partagée au sein du Réseau est en cours de construction.

### 1.2.5. Les actions entreprises par le Réseau FAR et l'APCFAR dans la démarche de construction de la politique genre

Au niveau du Réseau FAR, les projets et actions contribuant à renforcer l'intégration du genre dans les structures de formation agricole et rurale se sont multipliés.

Depuis 2021, le Réseau FAR est membre du F3E, un réseau rassemblant plus de 85 organisations de la coopération et de la solidarité internationale en France. Il propose et actualise différentes démarches pour analyser l'action et l'améliorer, dont l'approche genre. Dans la même année, un diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet d'appui aux dispositifs de formation agricole et rurale en République Démocratique du Congo (RDC). Le projet vise le renforcement de la FAR technique et universitaire intégrant une approche transversale genre ambitieuse et des pratiques agricoles durables, à travers des actions co-construites et répliquables, en vue de contribuer au développement socio-économique de la RDC.

En 2022, le Réseau FAR a choisi d'insérer le genre parmi ses principes directeurs dans sa nouvelle stratégie 2022-2025.

Dans la nouvelle gouvernance mise en place en 2023, la représentativité des femmes a été portée à 28% alors qu'elle n'était que 8% dans l'équipe précédente.

Au niveau des réseaux nationaux, les pays auxquels le Réseau FAR intervient se sont engagés en faveur du genre par la signature de conventions, la création de lois, etc.

L'APCFAR a entamé aussi le processus d'intégration du genre dans ses actions. Dans son Plan d'Orientation Stratégique 2021-2025, il s'engage à promouvoir l'accès à la formation des jeunes, des femmes, des couches démunies et des personnes en situation de handicap.

## 1.3. La problématique

### 1.3.1. La question principale

Après avoir analysé la commande et la bibliographie liée à notre thématique, nous avons formulé la question principale comme suit:

**Comment l'APCFAR-Togo peut-elle renforcer la prise en compte du genre pour améliorer l'accès et le maintien des femmes et filles dans la formation professionnelle agricole et leur insertion socio-professionnelle ?**

### 1.3.2. Les questions spécifiques

Cette problématique repose sur deux questions spécifiques qui ont elles-mêmes des sous-questions:

1) Comment les spécificités de genre sont-elles prises en compte dans le cadre institutionnel de la FAR?

SQ1. Quel est le cadre institutionnel qui oriente la politique genre dans la FAR au Togo ?

SQ2. Quelles sont les politiques publiques mises en place pour améliorer la formation professionnelle agricole des femmes et des filles au Togo ?

SQ3. Quels impacts de ces politiques publiques sur les femmes et les filles dans la FAR ?

SQ4. Quels pistes d'amélioration ou de renforcement de prise en compte du genre dans la FAR à l'échelle institutionnelle ?

2) Comment les spécificités de genre sont-elles prises en compte au niveau des CFAR ?

SQ1. Quelles sont les mesures prises par les CFAR pour faciliter l'accès et le maintien des femmes et des filles dans la FAR et leur insertion socio-professionnelle ?

SQ2. Quels sont les impacts de ces mesures sur l'accès et maintien dans la FAR et sur l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des filles ?

SQ3. Quels sont les facteurs explicatifs du faible accès et maintien des femmes et des filles dans la FAR et leurs difficultés d'insertion socio-professionnelle ?

SQ4. Quels pistes d'amélioration ou de renforcement de prise en compte du genre dans la FAR au niveau des CFAR au Togo?

## 1.4. Méthodes

### 1.4.1. Analyse qualitative

L'analyse qualitative permet de collecter des informations descriptives et détaillées, par la compréhension des points de vue des acteurs lors des entretiens semi-ouverts, et par l'analyse systémique des informations collectées ou observées, pour mieux répondre à la problématique posée. Dans cette démarche qualitative, nous avons suivi trois grandes étapes:

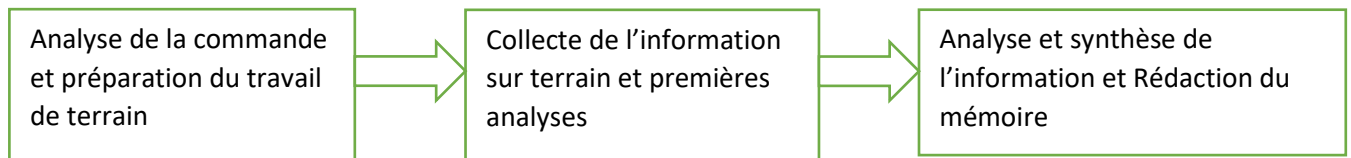


Figure 2 : Les grandes étapes suivies pour mener notre étude

### 1.4.2. La grille d'analyse

La première étape de l'étude a été l'analyse de la commande pour mieux comprendre les préoccupations des commanditaires et le contexte du sujet de l'étude. Pour comprendre le sujet et son contexte, nous avons mobilisé la documentation de plusieurs auteurs sur le sujet et échangé avec les commanditaires et notre encadrant pédagogique. Les premiers éléments d'analyse de la commande nous ont permis de bien poser la question principale (la problématique) et les sous questions avec lesquelles nous avons déterminé les grandes thématiques et les acteurs sur lesquels cette étude a été conduite. C'est sur la base de ces thématiques et des acteurs qui sont impliqués dans la FAR que nous avons construit la grille d'analyse et des guides d'entretiens que nous avons mobilisés pour collecter l'information sur le terrain.

### 1. Etude bibliographique à l'échelle mondiale et pays sur:

- Genre et l'agriculture
- Genre et la formation technique
- Genre dans la formation agricole et rurale

## 2. Rencontre des acteurs de la FAR sur le terrain

### 2.1. Acteurs à l'échelle macro

#### Administration centrale :

- Politique de la promotion de la femme en général
- Politique de développement de l'enseignement technique
- Politiques de promotion des femmes et les filles dans la FAR
- Politiques publiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes issus

#### Société civile à l'échelle nationale :

- Plaidoyer pour la promotion de la femme en général et pour les agricultrices
- Formation et insertion socio-professionnelle

### 2.2. Acteurs à l'échelle de l'environnement des CFAR

#### Parents/conjoint :

- Fonction
- Importance accordée à la FAR des filles
- Capacité d'installation d'apprenante

#### ONG locales :

- Conseil agricole
- Financement agricole
- Formation agricole

#### Administration locale :

- Insertion socio-professionnelle

#### Services techniques étatiques :

- Conseil agricole

#### IMF :

- Financement agricole

#### Apprenant :

- Trajectoire et profil
- Besoins en FAR
- Projet professionnel

#### Entreprises agricoles :

- Insertion socio-professionnelle

#### Autorités locales :

- Gestion foncière

#### CFAR :

- Environnement (Infrastructures)
- Politique de promotion du genre
- Mécanisme de lutte contre les VGB
- Localisation par rapport aux habitations des populations du territoire et accessibilité
- Offres de formation
- Mécanismes d'insertion professionnelle
- Le coût de la formation

#### Communautés rurales et chefferie traditionnelle:

- Insertion socio-professionnelle

Figure 3: Grille d'analyse



Après avoir identifié les acteurs avec qui s'entretenir pour collecter l'information, nous avons élaboré des guides d'entretiens selon les catégories d'acteurs. L'information a été collectée au moyen d'entretiens individuels, des focus groups et d'observations.

Pour les anciens apprenant-e-s se trouvant à plus de 50 Km des CFAR, les entretiens se sont déroulés par téléphone.

Après chaque entretien, une analyse de l'information qui débute par la retranscription des réponses des acteurs a été faite. A la fin de la phase de terrain au niveau de chaque CFAR, nous avons fait une restitution partielle.

Nous avons rencontré onze catégories d'acteurs : (i) les apprenant-e-s en cours de formation agricole, (ii) les apprenant-e-s en cours de formation dans les autres filières techniques non agricoles (au CFTP Tchamba), (iii) les dirigeants des CFAR, (iv) les formateurs des CFAR, (v) les anciens apprenant-e-s, (vi) les Organisations professionnelles agricoles, (vii) les institutions publiques en charge du développement de l'agriculture, (viii) les institutions de Microfinances travaillant avec les agriculteurs, (ix) les ONG de promotion de la femme, (x) les ONG de développement agricole, (xi) les autorités locales.

Au niveau des trois CFAR étudiés, comme les filles qui sont dans les filières agro-pastorales sont moins nombreuses, nous les avons toutes enquêtées, sauf celles qui étaient en stage pendant notre séjour. Les autres apprenant-e-s enquêtés ont été choisis au hasard parmi celles et ceux qui étaient disponibles.

Dans l'ensemble, nous avons mené cinquante-six entretiens toutes catégories d'acteurs confondues.

### 1.4.3. Les Difficultés rencontrées

La principale difficulté que nous avons rencontrée lors du travail de terrain est le manque de contacts d'anciennes apprenantes. Au début, nous voulions rencontrer un plus grand nombre d'anciennes apprenantes, mais nous n'en avons rencontré que neuf alors que les premières sont sorties depuis 2013. En effet, dans les trois CFAR, il n'y a pas de bases de données concernant le suivi des apprenants après leur formation dans les CFAR.

## Partie 2 : Présentation des résultats

Les résultats présentés dans cette partie concernent les réalisations faites par les CFAR en matière de prise en compte du genre et des informations collectées auprès de différents acteurs de la FAR au niveau des territoires des CFAR et à l'échelle nationale.

## 2.1. Le rôle des femmes dans l'agriculture

### 2.1.1. Brève description du territoire d'étude : la région Centrale

La région Centrale, constitue le territoire de notre étude. Deux des cinq préfectures de la région Centrale abritent les trois CFAR étudiés : la préfecture de Tchamba où se trouve le CFTP Tchamba et la préfecture de Tchaoudjo où se trouvent le CPIA-Urbis Foundation et le CFIJ-Togo.

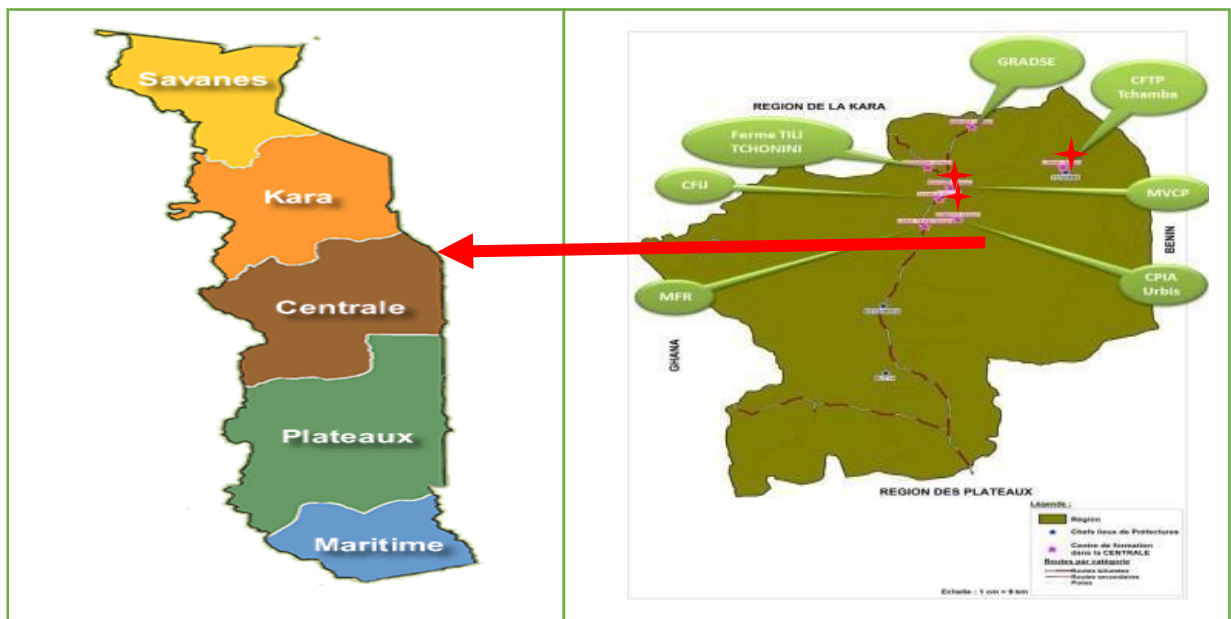


Figure 4 :Cartes administratives, à gauche (le pays Togo et 5 Régions), à droite (Région Centrale et les CFAR qui y sont implantés)

#### Légende

★ : CFAR étudiés

La région Centrale est l'une des cinq régions administratives du Togo. Comme son nom l'indique, elle est la portion du territoire togolais située au centre du pays, et séparant les deux régions du sud et celles du septentrion. Elle est limitée au nord par la région de Kara, au sud par la région des Plateaux, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana. Par son étendue, elle constitue la deuxième région économique après celle des Plateaux.

Toutes les ethnies togolaises sont représentées dans la région centrale avec une prédominance des Tem (ou Kotokoli), des Kabyès, Losso et Tchamba. La population musulmane y est plus forte, dont 70% dans la préfecture de Tchaoudjo (Togo Politique, 2020).

#### 2.1.1.1. Le climat

La région est marquée par deux saisons distinctes, l'une pluvieuse et l'autre sèche de durée quasiment égale. Les pluies durent d'avril à octobre avec des pic de juillet à septembre. La

saison sèche s'étend de novembre à mars. Les précipitations annuelles varient entre 1100 et 1500 mm pour un nombre de jours se situant entre 100 et 120 jours (Politique Togo, 2020).

#### 2.1.1.2. L'Agriculture

A l'instar des autres régions du pays, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie de la région Centrale. Elle occupe une grande partie de la population.

#### 2.1.1.3. Image de l'agriculture

Dans les zones étudiées, l'agriculture souffre d'une mauvaise image auprès de la population.

Dans l'encadré ci-dessous, le Directeur Régional de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) donne une brève image de l'agriculture de la région Centrale. Il est l'une des personnes-ressources les mieux placées pour nous donner des informations sur l'agriculture de cette région.

En effet, l'ICAT, qui est une structure du MAEDR, a pour mission de contribuer, en collaboration avec les autres services publics et privés, à la promotion du monde rural par la professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations à travers le pays. Il lui est dévolu comme attributions, de concevoir et d'offrir, entre autres, des systèmes performants de formation et d'appui technique aux producteurs.

*« Le secteur agricole est peu mécanisé et les agriculteurs utilisent encore des outils aratoires rudimentaires (daba, houes, etc.) qui ne facilitent pas le travail. Les méthodes de production restent encore traditionnelles d'où les rendements qui sont très faibles.*

*La dépendance de l'agriculture aux précipitations combinée avec une faible pluviométrie, font que dans la région centrale il y ait une seule vraie campagne agricole. La sécheresse et les inondations résultant au changement climatique et le coût des intrants qui est de plus en plus élevé fragilisent encore les exploitations agricoles familiales.*

*D'autres contraintes majeures auxquelles est confronté le secteur agricole, est le faible accès au foncier et l'insécurité foncière pour autochtones qui sont les plus impliqués en agriculture. En effet, la terre appartient beaucoup plus aux communautés qu'à des individus et beaucoup d'exploitants sont des migrants qui viennent des autres régions du pays, en particulier de la région de Kara et accèdent à la terre par prêt et location et suite à la spéculation et la pression démographique sur le foncier ils ont de plus en plus du mal à accéder facilement à cette ressource. Ceux qui ont le droit de mise en valeur le perdent facilement de nos jours.*

*Les mauvaises performances des exploitations démotivent les jeunes à embrasser l'agriculture et tentent de quitter les campagnes vers les grandes villes ou les pays de la sous-région, et cette exode rurale entraîne la rareté de la main d'œuvre agricole »,* récit du Directeur Régional de l'ICAT.

#### 2.1.1.4. Les principales filières agricoles

L'extrait du Directeur de l'ICAT dans la région Centrale montre que le secteur agricole dans la région Centrale reste moins développé suite à plusieurs problèmes auxquels sont confrontés les exploitants agricoles. La faible rentabilité des exploitations agricoles familiales est l'un des facteurs qui expliquent le désintéressement des jeunes aux métiers d'agriculture.

L'agriculture est dominée par les activités de production végétale. Les principales cultures vivrières sont en premier lieu le maïs et le soja, puis l'igname, le manioc, le niébé, le riz pluvial, le sorgho, arachide, le maraîchage diversifié, etc. La région est qualifiée par certains acteurs comme étant le grenier du pays, surtout en ce qui concerne la production des céréales. Les cultures pérennes sont dominées par l'anacardier, mais il y a aussi le palmier à huile et les cultures fruitières d'espaces variées.

Concernant la production animale, l'élevage extensif des volailles dominé par la poule locale est présent dans presque tous les ménages, suivi par l'élevage extensif des petits ruminants. L'aviculture intensive est en plein développement. On y rencontre d'autres animaux d'élevage comme les chevaux, les lapins, etc. Puisque c'est une région à dominance musulmane, on y trouve peu l'élevage de porcs. L'élevage des bovins de races locales est en général conduit par les peuls.

### 2.1.2. Source des inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine agricole

#### 2.1.2.1. La division sexuelle de travail

Les ménages agricoles fonctionnent sous le principe de division sexuelle du travail et sous l'autorité et les règles instaurées par l'homme qui est le chef de famille (MASPFA, 2011).

En matière de production agricole, toutes les décisions capitales de production agricole reviennent à l'homme. Il exerce aussi des tâches agricoles qui sont estimées comme demandant le plus de force physique (abattage des arbres, dessouchage, labour, sarclage, etc.) et est considéré comme le principal garant de la sécurité alimentaire et du bien-être de sa famille.

Le principal rôle de la femme, mère et épouse, est domestique. Elle est chargée de la préparation des repas, de l'approvisionnement en eau et bois de chauffage, de veiller au bien-être des enfants et le reste de la famille, d'entretenir le foyer, etc. Le matin, elle se lève la première pour préparer le petit déjeuner pour la famille, puis préparer les enfants pour aller à l'école et après elle balaye la cour, lave la vaisselle, cherche de l'eau si c'est nécessaire et commence la préparation du repas de midi pour son mari qui est au champ et pour les enfants qui sont à l'école ou pas. Culturellement, les travaux domestiques sont exclusivement réservés aux femmes. « *Un homme ne peut pas transporter le bois de chauffage surtout sur la tête, si*

*tu fais ça c'est que ta femme te tape à la maison ou te domine ou tu es célibataire, c'est le travail des femmes et des enfants. C'est comme la femme ne peut pas aussi prendre la daba* », dit un des hommes.

En dehors des tâches ménagères, les femmes interviennent dans l'exploitation agricole de la famille en tant qu'aides à leurs maris. Leurs tâches principales consistent à semer, appliquer l'engrais, à récolter et à mettre en marché une partie de la récolte qui est vendue. Elles sont chargées des tâches agricoles nécessitant moins de force physique.

Ce sont également des femmes qui vendent des produits agricoles du ménage. *« Après la commercialisation, la femme fait les comptes et remet l'argent à son mari. C'est mal vu dans la société qu'un homme emmène les produits au marché. Si tu vois un homme aller vendre les produits au marché c'est qu'il est avare et qu'il ne souhaite pas que sa femme ne touche pas à l'argent »*, déclare un acteur enquêté.

#### 2.1.2.2. La gestion des ressources et droit des femmes au revenu agricole du ménage

L'homme assure la gestion des ressources productives agricoles du ménage, en particulier la terre. Il décide de sa répartition et en planifie l'utilisation.

Au sein du ménage, surtout à cause de la polygamie et le manque de confiance entre les époux, l'homme et la femme gèrent séparément leurs revenus. *« Moi aussi quand je vais me marier je ne pourrai pas mettre en commun mes biens avec mon mari car il peut épouser une autre femme et dans ce cas je perdrais mes biens »*, nous confie une apprenante. Le revenu agricole de l'homme, qui est le plus important par rapport à celui de sa femme, sert à entretenir toute la famille et à financer les activités agricoles tandis que celui de la femme, plus petit, sert à satisfaire une partie de ses besoins et ceux de ses enfants et à de petites charges familiales qui lui reviennent. Cette gestion séparée des biens fait que l'homme aide rarement sa femme dans ses propres activités agricoles.

Après la récolte, l'homme détermine la quantité qui sera consommée, selon la taille de la famille, et la quantité qui sera vendue au marché. Après la commercialisation, la femme fait des comptes et remet l'argent à son mari. Le revenu agricole sert généralement à entretenir la famille (nourriture du foyer, scolarisation des enfants, médicaments, factures d'eau et d'électricité...), mais aussi à financer la campagne agricole prochaine, les investissements de l'homme ou à satisfaire les besoins propres de l'homme.

Dans certaines familles, c'est aussi le mari qui gère les produits agricoles réservés pour l'autoconsommation. *« Si la farine de maïs est finie, je lui informe et il m'autorise à prélever une autre quantité pour amener au moulin. On a un petit magasin, c'est mon mari qui garde la clé »*, nous confie une des agricultrices enquêtées. Les hommes disent qu'il y a des femmes qui gaspillent les ressources alimentaires, c'est pourquoi ils préfèrent garder la clé du magasin

car c'est eux qui soufflent quand il n'y a pas la nourriture au foyer. « *Certaines femmes volent la nourriture pour la vendre afin de gagner de l'argent* », raconte un homme.

En matière de droit des femmes au revenu agricole, leur intervention dans l'exploitation agricole du ménage n'est pas valorisée par rapport à celle de l'homme. Elles n'ont pas le même droit à la récolte et au revenu agricole que les hommes, la rémunération de leur contribution se résume sur la nourriture produite qu'elles vont manger et à des petites quantités de récolte données par leurs maris pour les vendre et acheter des habits ou autres choses. « *Elle a droit à une petite quantité pour la motiver, sinon, elle ne t'aidera pas la campagne prochaine. Normalement elle ne doit rien recevoir car elle va manger.* », nous dit un homme. « *S'il me donne dix bols (environ 30 kg de maïs) c'est bon. S'il ne me donne pas je ne veux plus travailler dans son champ* », dit une femme.

### 2.1.3. La nature des activités agricoles et para-agricoles propres des femmes rurales

Bien que leurs principales tâches soient domestiques et certaines tâches agricoles pour aider leurs maris dans l'exploitation familiale, les femmes rurales ont aussi leurs propres activités génératrices de revenu. Elles font l'agriculture, la transformation et commercialisation des produits agricoles.

Chaque femme doit avoir une activité génératrice de revenu car son mari ne peut pas tout prendre en charge. Les femmes ont parfois des charges financières relatives à la consommation alimentaire de la famille. « *Dans certaines familles, ce sont elles qui sont à la charge de la sauce consommée* », dit un acteur enquêté.

Les femmes font leurs propres activités agricoles sur des parcelles mises à leur disposition par leurs maris. Elles produisent généralement les cultures vivrières en particulier les légumes, ainsi que d'autres cultures vivrières (maïs, soja, sorgho, arachide, etc.). Rares sont celles qui détiennent des plantations des cultures pérennes. « *Dans notre projet qui accompagne les acteurs de la filière anacarde dont les producteurs, seules 9% des producteurs sont des femmes. Notre objectif c'est avoir au moins 35% femmes parmi les producteurs accompagnés, mais ce pourcentage n'a jamais été atteint. Les femmes qui ont des plantations d'anacardier sont soit des veuves, celles qui ont acheté des terres ou soit celles, dont les frères et pères ont compris le rôle de l'égalité entre les sexes, qui ont hérité.* », dit un cadre de la GIZ qui accompagne les productrices et producteurs d'anacardier. Elles font également l'élevage extensif des volailles et des petits ruminants.

Leurs parcelles sont souvent de petite taille du fait qu'elles n'ont pas libre accès à la terre et n'ont pas les moyens et le temps suffisants pour exploiter des parcelles relativement grandes.

En plus de leurs propres parcelles, elles mettent aussi des cultures intercalaires maraîchères (le gombo, la tomate ou le piment) dans la culture principale de leur mari.

Les produits agricoles des femmes servent généralement à la commercialisation, sauf pour les légumes qui sont produits pour la consommation familiale et seul le surplus est vendu.

Contrairement au maillon de la production, les femmes sont beaucoup plus impliquées dans la commercialisation des produits agricoles et la transformation. Elles achètent et revendent directement surtout pour les produits périssables ou achètent et stockent pendant un certain moment en attendant la montée des prix pour la revente afin d'en tirer un bénéfice. Quant à la transformation, il y a deux types de transformation. La transformation traditionnelle qui est la plus répandue et où on rencontre beaucoup de femmes, faite sans le respect des normes de qualité et d'hygiène. Presque tous les produits (sorgho, maïs, manioc, soja, igname, arachide, etc.) sont transformés par les femmes et les produits dérivés sont vendus localement. Dans la transformation industrielle, les femmes y sont nombreuses mais en qualité de main d'œuvre. Peu d'unités de transformation industrielle sont détenues par les femmes. On y trouve des unités de transformation d'anacarde, de fruits, d'usinage de riz, ... détenues par les femmes mais de petite taille comparativement à celles des hommes.

#### 2.1.3.1. Les modes d'accès à la terre et le droit des femmes à la terre

Dans la région du Centre, la terre est gérée selon le droit coutumier. C'est parfois en contradiction avec le droit légal qui impose pourtant l'égalité entre hommes et les femmes au niveau du foncier.

Dans les familles propriétaires terriens, la terre appartient souvent aux communautés qui ont un ancêtre commun. Ce dernier, qui est nécessairement de sexe masculin, après avoir occupé le premier le terrain, disposait un droit de premier occupant reconnu par le reste de la communauté. Il transmet ce droit à sa descendance qui est représentée par un chef de famille, souvent un homme ou un garçon aîné de la fratrie, qui détient le droit de distribution de cette ressource aux autres membres de la famille et des personnes extérieures pour la mise en valeur. Le droit de gestion et de transmission se transmet entre les hommes. Dans les familles où il y a assez de terres, les filles disposent de droit de mise en valeur tant qu'elles vivent encore sous le toit familial et perdent ce droit après le mariage. En général, elles n'ont pas le droit à l'héritage car, selon la tradition, la terre doit rester la propriété de la famille.

Les exploitants ne disposant pas de terre, surtout les migrants venus des autres régions, accèdent à la terre par prêt, location et rarement par achat. Ce sont les hommes qui négocient la terre avec les propriétaires. Dans certains cas, les hommes donnent une petite partie de la terre louée aux femmes pour leurs propres activités agricoles. Une femme seule, ne peut pas aller négocier la terre avec les propriétaires.

Dans la région, avant, beaucoup de familles ne vendaient pas la terre, mais aujourd'hui, avec la rareté de la terre et son prix qui augmente, certaines familles commencent à céder leurs propriétés foncières par la vente, sauf que beaucoup de personnes aisées acquièrent de grandes surfaces agricoles pour la spéculation.

### 2.1.3.2. Les contraintes des agricultrices

A côté de leur faible accès au foncier agricole et le peu de temps disponible (il y a le temps qu'elles doivent consacrer aux tâches ménagères, temps qu'elles doivent dédier à l'aide de leurs maris dans ses parcelles etc.) pour se consacrer pleinement à leurs propres activités agricoles, les femmes agricultrices rencontrent d'autres difficultés.

La plus forte implication des femmes dans les activités domestiques par rapport aux activités génératrices de revenus est un frein dans leur accès aux ressources financières. Pour cela, elles rencontrent des difficultés pour financer leurs activités agricoles. Elles ont besoin d'argent pour payer la main d'œuvre masculine, actuellement rare et chère, qu'elles sollicitent pour la préparation du terrain (surtout le labour), ou les moyens pour acheter les intrants (engrais, semences, etc.).

#### ➤ Certains stéréotypes de genre discriminant négativement les femmes

Pendant nos entretiens, quand nous posions la question « ***pourquoi les femmes et les filles sont moins impliquées dans le maillon de production agricole par rapport aux hommes ?*** » L'une des réponses les plus fréquentes était « **le travail agricole demande beaucoup de force physique et les « femmes sont physiquement faibles** ». Ce stéréotype qui accentue le sentiment d'infériorité par rapport aux hommes et le manque de confiance en soi des femmes est l'un des grands facteurs sociaux qui sont à l'origine de la discrimination et des inégalités en défaveur des femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives et à leur faible implication au maillon de la production agricole.

Aussi, certaines croyances renforcent le sentiment d'infériorité des femmes. Par exemple, dans la localité de Kazaboua, où l'igname est une culture importante aussi bien sur le plan économique que social, il y a une croyance locale qui interdit à la femme de faire la culture d'igname. En effet, selon les dires des agriculteurs et agricultrices que nous avons visités lorsque les femmes ont leurs règles et qu'elles entrent dans un champ d'igname au moment de la plantation tout le champ va pourrir. « *La période des règles est discrète, on ne peut pas savoir si telle ou telle femme ou fille est en période menstruelle. C'est pourquoi nous les hommes, nous préférons planter nous-mêmes l'igname* », déclare un agriculteur. Cette information a été confirmée par un cadre de la Direction Régionale des affaires sociales. Toutefois, après la germination d'igname, la femme peut entrer dans le champs d'igname de son mari pour y planter les cultures maraîchères.



Les normes socialisables sont les principaux facteurs des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources production agricoles. La société qui fonctionne sur le principe du patriarcat donne plus de pouvoir de contrôle et de gestion aux personnes masculin en défaveur des femmes.

## 2.2. Description comparative des CFAR étudiés

### 2.2.1. Les caractéristiques générales des CFAR

Le tableau 1 représente des éléments qui caractérisent des trois CFAR étudiés. Ces éléments sont en général liés aux porteurs et types de formation de ces CFAR.

Tableau 1:Caractéristiques comparatives des 3 CFAR étudiés

CFAR	Porteur du CFAR	Nombre de formateurs	Origine de financement	Difficultés	Offres de Formation	Conditions d'entrée	Type de formation	Capacité de prise en charge	Coût de la formation	Formation résidentielle	Restaurant et son coût
CFTP Tchamba	META	5 hommes permanents	Etat togolais, bailleurs à travers le partenariat bilatéral	Insuffisance de salle de classe et de formateurs, problèmes financiers pour faire fonctionner les ateliers pédagogiques	Maçonnerie , Agropastorale non spécialisée, Couture et Cuisine	Avoir un B.P.E.C.	Diplômante (CAP) pour une durée de 3 ans	320 apprenants toutes filières confondues	5000 FCFA d'inscription par an + Matériel	Un dortoir de 24 places (12 filles) en attente de réception	Pas de restauration
CPIA/Urban Foundations	ONG Allemande	6 permanents dont une femme et 5 visiteurs hommes	Le porteur, autofinancement par les activités agricoles	Moyens financiers limités pour accueillir plus d'apprenants, manque de matériel de mécanisation agricole	Agropastorale non spécialisée	Avoir un B.P.E.C et réussir le concours d'entrée	Certifiante pour une durée d'1 an	18 (9 filles et 9 garçons)	5000 FCFA pour passer le concours d'entrée	Tous les apprenants sont logés gratuitement	Restauration gratuite

CFIJ-Togo	Associés locaux	6 permanents dont une femme et 4 visiteurs hommes	Autofinancement par les activités agricoles et frais de formation, bailleurs à travers le partenariat bilatéral	Infrastructures (logements insuffisants, pas de raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau, manque du matériel(tracteur, etc.), insuffisance d'eau, moyens roulants	Maraîchage et irrigation, Elevage, Gestion des exploitations agricoles, Pépinières et Reboisement, Transformation des produits agricoles	Avoir un B.P.E.C	Certifiante pour une durée de 0,5 à 1,5 an	20 apprenants	80.000 à 250.000 FCFA selon la filière de formation+ Matériel	Un dortoir de 6 places pour les garçons	Pas de restauration
-----------	-----------------	---	---	--	--	------------------	--	---------------	---	---	---------------------

Selon les éléments, du tableau 1, les trois CFAR étudiés se classent en deux grandes catégories selon le porteur: le centre public (CFTP Tchamba) et les centres privés (CPIA et CFIJ-Togo).

Le CFTP Tchamba est porté et financé par l'État togolais qui a d'ailleurs réduit les frais d'inscription à 5000 FCFA suite aux conséquences de la Covid-19. Il propose, une formation duale où la théorie représente plus de 70%, avec plusieurs filières de formation professionnelle longue, et diplômante. Il a une grande capacité d'accueil par rapport aux autres.

Les deux autres centres, un porté par une ONG Allemande et l'autre porté par des associés locaux, proposent une formation, d'une durée moyenne d'une année, duale où la pratique représente plus de 70% et fonctionnent comme des fermes-écoles où les travaux de production agricoles sont essentiellement effectués par les apprenants. Les deux structures diffèrent sur le fait que le CFAR associatif propose une formation agropastorale spécialisée avec plusieurs filières de formation avec le coût de la formation élevé tandis que le CFAR de l'ONG Allemande propose une filière de formation agropastorale non spécialisée, gratuite et résidentielle et les apprenant-e-s sont admis sur concours.

Dans les trois CFAR, il y a seulement deux femmes formatrices pour un total de 26 formateurs dans les filières de formation agricole.

Concernant la gestion de ces trois, les décisions de toutes les activités qui engagent beaucoup de moyens financiers sont prises par les porteurs. Il s'agit en l'occurrence du Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat pour le CFTP Tchamba, de l'Assemblée générale pour le CFIJ-Togo et du comité de coordination d'Urbis Foundation basé en Allemagne pour le CPIA.

Tous les CFAR manifestent des difficultés financières, surtout dans au niveau du CFIJ-Togo et le CFTP Tchamba

## 2.2.2. Evolution du nombre des apprenant-e-s

Le nombre d'apprenants et apprenantes par promotion diffère d'un centre à un autre. Les figures ci-dessous représentent l'évolution et comparaison des apprenants et apprenantes par centre et par promotion.

### 2.2.2.1. Le CFTP Tchamba

Les Figure 5 et 6 montrent l'évolution et la répartition des apprenants au sein du CFTP Tchamba selon la filière de formation et le sexe depuis son ouverture en 2012.

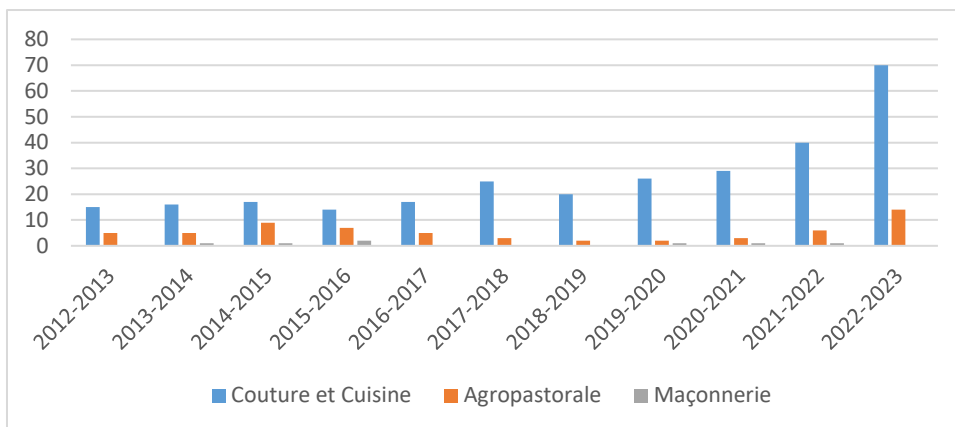


Figure 5 : Evolution du nombre des apprenantes selon la filière de formation au CFTP Tchamba

Ce centre propose quatre filières de formation technique dont certaines sont plus appréciées par les filles et d'autres non. Entre 2012 et 2022, le CFAR a accueilli 357 filles réparties dans les trois filières de formation. La filière de formation « Arts ménagers » qui regroupe la cuisine et la couture concentre le plus de filles : 289, soit 81% du nombre total de filles. La filière de formation agropastorale arrive en deuxième position avec un total de 61 filles qui représentent 17%, tandis que la filière de formation maçonnerie est la moins appréciée par les filles puis qu'elle a accueilli seulement 7 filles qui représentent 2% du nombre total des filles que le centre a accueillies pendant cette période.

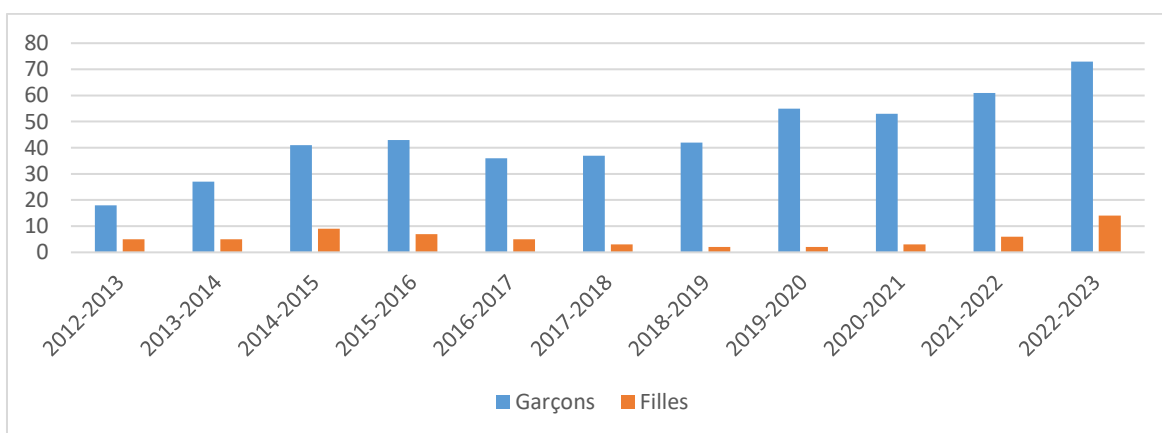


Figure 6: Evolution du nombre des filles et garçons dans la filière agropastorale au CFTP Tchamba

Dans la filière agropastorale, les filles sont moins nombreuses que les garçons chaque année, au cours de onze dernières années. En effet, entre 2012 et 2022, les filles représentent 14% en moyenne par an par rapport aux garçons.

En ce qui concerne l'achèvement de la formation dans la filière agropastorale, les filles abandonnent moins que les garçons. Entre 2012 et 2022, sur 37 abandons enregistrés par le CFAR, il y a eu 33 garçons qui représentent 89% et 4 filles qui représentent 11% du total d'abandons au cours de cette période. Les raisons de ces abandons ne sont pas connues, sauf

pour une fille qui s’est mariée en cours de formation et qui n’est pas revenue selon une des apprenantes que nous avons rencontrées au CFAR.

### 2.2.2.2. Le CPIA Urbis-Foundation

Le CPIA-Urbis Foundation a ouvert ses portes en 2012, mais les premières filles se sont intéressées à ce centre à partir de l’année 2016-2017.

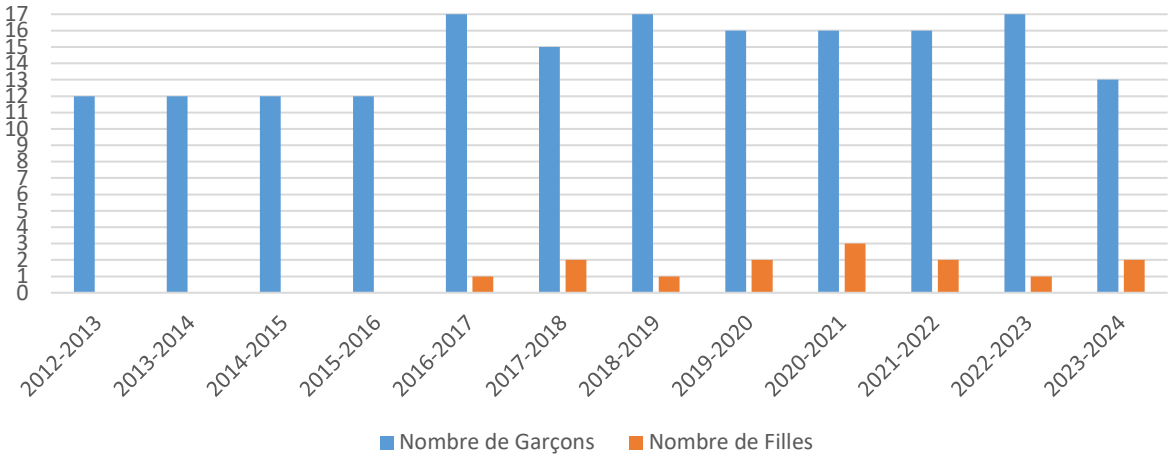


Figure 7 : Evolution comparative du nombre de filles et de garçons au CPIA Urbis Foundation

Le CIPA-Urbis Foundation a une capacité de prise en charge (logements, alimentation, aide à l’installation, etc.) de 18 apprenants (9 filles et 9 garçons) par an. Mais comme le montre la figure 7, les filles y sont moins nombreuses par rapport aux garçons. Elles représentent 10% en moyenne par an.

Depuis le début de la formation, le centre a enregistré un seul abandon. C’était une fille, elle avait des problèmes de santé et n’a pas pu terminer la formation.

### 2.2.2.4. Le CFIJ-Togo

Le CFIJ- Togo forme les apprenants depuis 2012, mais seules les données de 5 promotions sont disponibles. Dans la figure suivante, nous allons présenter l’évolution comparative des apprenants et apprenantes au cours de ces cinq promotions.

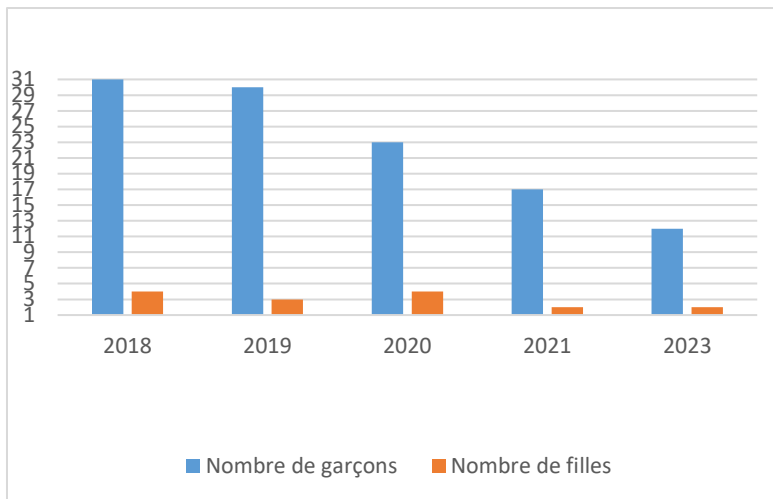


Figure 8: Evolution du nombre des apprenants selon le sexe au CFIJ-Togo

Selon la figure 8, on remarque comme dans les deux autres centres, les filles sont peu représentées par rapport aux garçons. Pour les cinq promotions dont les données du nombre d'apprenants sont disponibles, les filles représentent 12% du nombre total des apprenants en moyenne par an.

Dans ce CFAR, selon ses dirigeants, il y a chaque année beaucoup d'abandons aussi bien pour les filles que pour les garçons. Pour la promotion de 2023, après seulement six mois de formation, il y avait déjà 5 départs sur 19 inscrits. Parmi ces abandons, deux sont des filles. Selon, le Directeur du CFAR, les apprenants abandonnent du fait qu'ils trouvent que le travail agricole est fatiguant car plus de 70% de la formation est pratique. Mais, selon les apprenants que nous avons rencontrés, il y a certaines filières de formation que le CFAR prétend dispenser mais qui ne sont pas en réalité enseignées. « *J'étais partie pour me former en irrigation moderne, mais après 5 mois on ne nous a rien enseigné concernant cette filière surtout sur le plan théorique. J'ai été déçue et j'ai abandonné* », nous a confié une apprenante ayant abandonné que nous avons enquêtée.

### 2.3. Les motivations des filles pour le choix du CFAR

Les motivations d'intégrer un CFAR plutôt qu'un autre dépend de plusieurs facteurs dont entre autres le type de formation qui est lié au projet professionnel des apprenantes, le coût de la formation au niveau du CFAR, les avantages qu'offrent les CFAR et la connaissance du CFAR.

Le CFTP Tchamba est le premier des trois qui est le plus apprécié par les filles. Sur 22 filles que nous avons rencontrées, 15 sont de ce centre. Les apprenantes choisissent ce centre car le coût de la formation est faible et qu'il y a une formation diplômante et ouvrant l'accès au diplôme de BTA et aux études supérieures. Le CPIA est apprécié pour sa formation gratuite et par son aide financière à l'installation accordée aux apprenant-e-s, tandis que le CFIJ-Togo les apprenants le choisissent du fait qu'il y a des filières de formation spécialisées qui offrent plus de choix.

Pour intégrer les CFAR, les apprenantes obtiennent l'information sur ces structures à travers les anciens apprenants ou leurs proches.

## 2.4. Le profil des apprenantes à l'entrée en FAR

Les apprenantes qui intègrent la FAR ont des profils différents les unes des autres.

Pour caractériser des apprenantes qui intègrent les CFAR, nous avons pris en compte quatre paramètres qui sont : l'âge, l'état civil et charges familiales, le niveau d'études des apprenantes au moment de l'entrée en FAR et la situation des familles.

### 2.4.1. L'âge des apprenantes

A l'entrée en FAR, ces apprenantes ont entre 18 et 32 ans, avec une moyenne de 22 ans. Les plus jeunes apprenantes s'orientent vers la formation longue et diplômante. Sur 22 apprenantes rencontrées, 16 ont choisi la formation diplômante et ont une moyenne d'âge de 20 ans.

### 2.4.2. L'état civil et charges

Pour l'état civil, il s'agit de distinguer les jeunes filles célibataires des femmes mariées ou des mères célibataires. En ce qui concerne les charges familiales, nous regardons si l'apprenante a un enfant en charge ou pas.

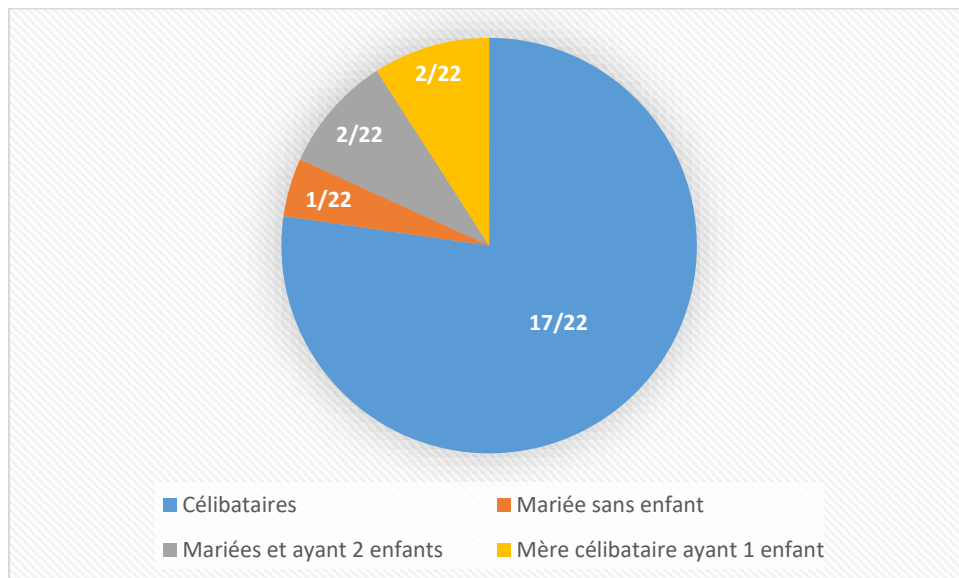


Figure 9 : Profil des apprenantes selon leur état civil et charges familiales

Selon la figure 9, beaucoup d'apprenantes intègrent les CFAR étant célibataires et sans charges familiales, car 17 apprenantes sur 22 enquêtées se trouvent dans cette catégorie.



Les femmes mariées ayant ou sans enfant sont moins représentées. Parmi les 22 apprenantes rencontrées, trois étaient mariées et deux avaient des enfants. Ces trois femmes ont des maris qui sont fonctionnaires. Nous n'avons rencontré aucune agricultrice en activité ou une apprenante dont le mari est agriculteur.

#### 2.4.4. La trajectoire de vie, niveau d'études et motivations à l'entrée en FAR

Les femmes et les filles qui intègrent la FAR ont des histoires de vie, des niveaux d'études et des motivations différentes. Ces éléments influent sur le type de formation et le CFAR choisi.

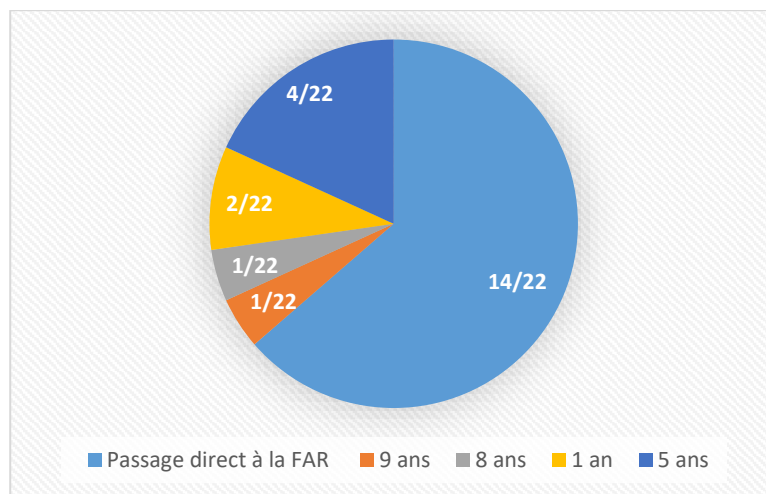


Figure 10: Le nombre d'années entre l'éducation secondaire classique et l'entrée en FAR

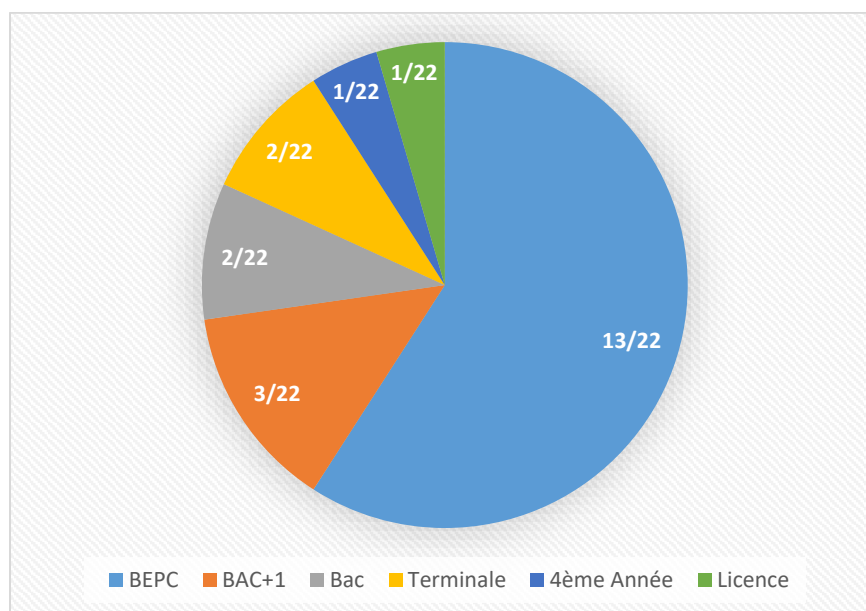


Figure 11: Classification des apprenantes selon leur trajectoire de vie et niveau d'études à l'entrée en FAR

Selon leur trajectoire de vie entre les études secondaires classiques et l'entrée en FAR, les apprenantes se classent quatre sous-catégories. La catégorie la plus représentée est celles des jeunes filles, qui, après avoir terminé le collège, s'inscrivent directement dans les CFAR sans interruption. A l'entrée en FAR, les seules activités qu'elles ont réalisées dans la vie concernent le travail agricole dans l'exploitation familiale et le petit commerce ambulants de proximité pendant les week-ends, vacances, etc. Elles optent pour la FAR par la passion à l'agriculture car viennent des familles agricoles et veulent apprendre de nouvelles connaissances pour faire leur carrière professionnelle en agriculture. Pour celles qui sont en formation, elles disent qu'elles vont s'installer après la FAR, mais quand on leur demande quelles activités elles vont mettre en place, les moyens qu'elles vont mobiliser, elles ne sont pas claires et précises cette ambiguïté combinée avec le choix d'une formation longue et diplômante laissent penser que leur objectif principal est l'emploi salarié et chercher à s'installer si ce premier vœu n'est pas exaucé. Deux apprenantes de la formation diplômante, après avoir eu le diplôme de CAP, elles souhaitent continuer la formation pour obtenir le BTA et l'une d'elles rêve d'être formatrice d'agroforesterie dans un CFAR.

Une autre catégorie concerne les filles, qui, après avoir obtenu le BAC, s'inscrivent à l'université et y passent une année avant d'abandonner au profit de la FAR. A l'issue d'une année à l'université, elles se rendent compte qu'elles ont fait un mauvais choix et que continuer des études supérieures est une perte de temps car elles ne voient pas comment elles vont trouver du travail après la formation universitaire. Leur motivation pour intégrer la FAR est l'auto-emploi par la création d'une exploitation agricole.

La troisième catégorie concerne les filles qui ont arrêté les études secondaires classiques suite à une grossesse accidentelle, un mariage ou pour aider maman dans le commerce et travaux domestiques avant de se marier à leur tour. Elles ont intégré la FAR 5 à 9 ans après l'arrêt d'études secondaires, et pendant cette période s'occupent de leurs enfants et faisaient en parallèle de petits jobs ou petits commerces ambulants. Elles ont aussi intégré la FAR avec envie d'entreprendre en agriculture.

La quatrième catégorie, ce sont des apprenantes qui, après le BAC et la licence, n'ont pas trouvé du travail salarié et se sont orientées vers la FAR avec l'envie de s'installer après la formation.

Ces filles veulent briser les stéréotypes et faire leur carrière en agriculture qu'elles considèrent comme un secteur prometteur pour être financièrement autonomes et contribuer au développement socioéconomique de leurs familles. « *La FAR peut permettre aux femmes d'être respectées par leurs maris. Quand ton mari voit que tu contribues pour le bien-être de la famille, il est content et ne peut pas te quitter pour une autre femme* », raconte une apprenante. « *On se bat actuellement pour acquérir des connaissances qui vont nous permettre de bien exercer une activité après la FAR. Même si le mari peut me quitter quand je serai mariée, je ne vais pas souffrir pour prendre en charge mes enfants. Si tu n'as pas une activité et que le mari te quitte c'est la catastrophe. Souvent tu es obligée de te remarier même*

*avec un vaut-rien pour t'aider avec tes enfants, mais souvent ça se termine mal car lui aussi ne peut pas continuer à nourrir les enfants qui ne sont pas les siens. Dans ce cas tu pars chez tes parents ou tu restes, mais dans tous les cas tu es maltraitée », raconte une autre apprenante.*

## 2.4.5. Classification des apprenantes selon la famille

Les apprenantes viennent des familles différentes selon les caractéristiques suivantes :

### 2.4.5.1. Situation économique des familles des apprenantes

Pour caractériser les apprenantes selon la situation économique de leurs familles, nous considérons la fonction principale des parents (pour les jeunes célibataires et les mères célibataires) et la fonction du conjoint pour les femmes mariées. La fonction principale est l'activité qui est la principale source de revenu pour la famille. Pour les familles agricoles, nous considérons qu'elles ont un statut social modeste tandis que les fonctionnaires nous les considérons comme état de la classe sociale supérieure à celles des agriculteurs.

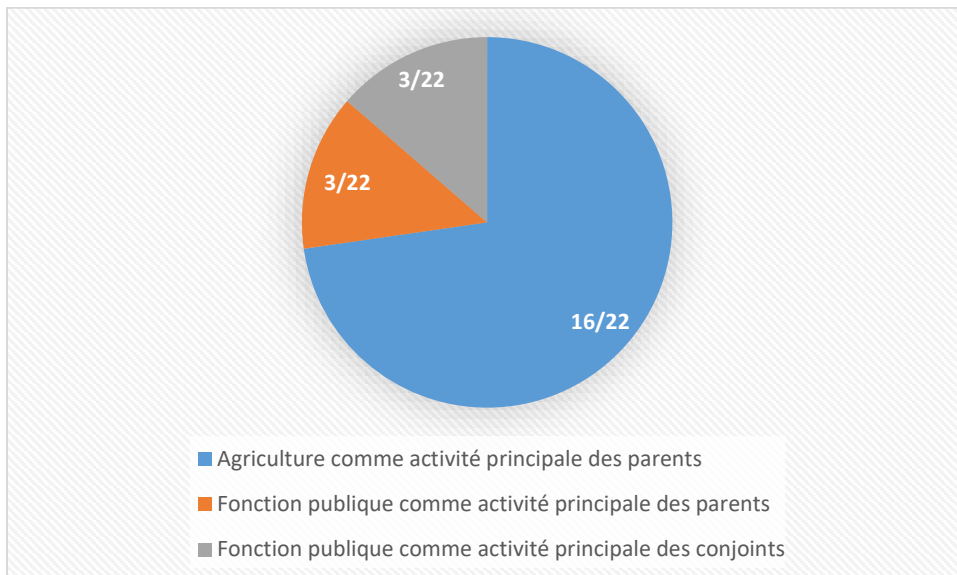


Figure 12: La classification des apprenantes selon la fonction principale des parents ou conjoints

Selon la figure 12, beaucoup d'apprenantes viennent des familles agricoles (dont l'activité principale est l'agriculture) car sur les 22 apprenantes, 16 sont dans cette classe. Les 6 autres familles font l'agriculture mais comme une activité secondaire.

### 2.4.5.2. Statut des terres exploitées par la famille des apprenantes

La terre est un élément essentiel dans la production agricole. Selon le mode de gestion de la terre et le mode de faire valoir de la terre exploitée par les familles des apprenantes, on a trois catégories de terres : les terres en location, les terres en propriété individuelle et terres exploitées collectivement.

La facilité d'accès à la terre et la sécurité foncière, pour un apprenant, dépendent du type de terre exploitée par sa famille.

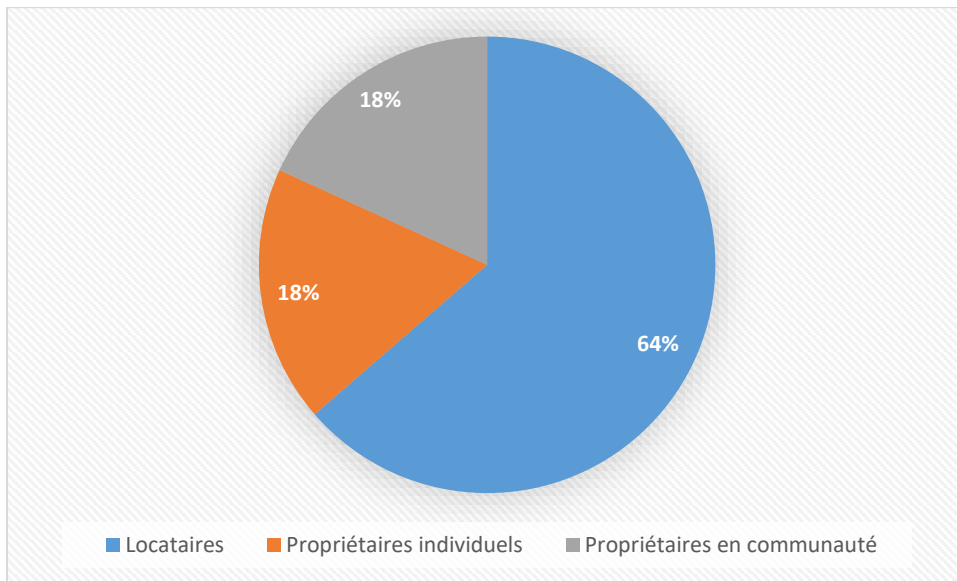


Figure 13: Statut des terres exploitées par les familles des apprenantes

La figure 13 montre que beaucoup de familles d'apprenantes font l'agriculture sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Sur 22 familles, 14 sont locataires de terres qu'elles cultivent. Ce sont souvent des familles des migrants venant des régions où la terre est rare. Pour les familles propriétaires terriens, il y a celles dont la terre appartient à une communauté (grande famille) et celles dont la terre appartient à une famille nucléaire (propriétaires individuels). Pour les propriétaires individuels, la superficie totale varie entre 1 ha et 8 ha alors que pour les propriétés en collectivité, la superficie est grande et atteint 150 ha. Selon les dires des apprenantes, les propriétés collectives présentent beaucoup de risques d'insécurité foncière et certaines n'envisagent pas s'y développer des activités qui durent longtemps.

Plus la famille de l'apprenante est propriétaire individuelle, plus l'apprenante a de la chance d'accéder à la terre sécurisée.

#### 2.4.5.3. La distance entre le domicile de l'apprenante et le CFAR

La situation géographique du domicile de l'apprenante par rapport à l'endroit où se situe le CFAR est aussi un facteur important que nous avons pris en considération. Elle peut faciliter l'accès et le maintien des femmes et des filles dans la FAR ou les décourager.

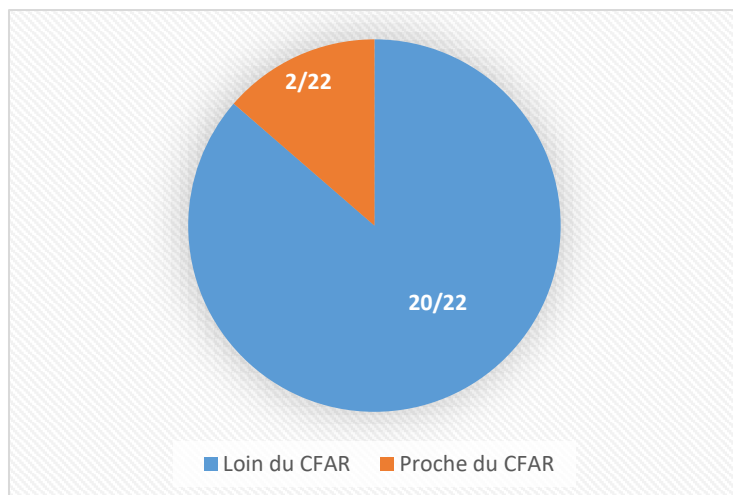


Figure 14 : Classification des apprenantes selon l'emplacement du CFAR par rapport au domicile familial

La figure 14 montre que les apprenantes qui intègrent les trois CFAR viennent loin. Sur les 22 apprenantes, seules 2 habitent proche du centre et rentraient à leur domicile pendant la formation. Une qui habite à 2 km du centre, venait à pied, et l'autre une femme qui habite à 10 km, prend une moto pour rejoindre le centre. Les autres, mêmes celles qui sont en internat viennent plus loin, entre 70 et 400 km du CFAR. Peu de filles et de femmes des familles proches des CFAR fréquentent ces centres.

#### 2.4.5.4. Le rôle des familles dans la formation des apprenantes

Bien que ces apprenantes viennent des familles qui ont des exploitations moins performantes pour dégager assez de revenu, leurs familles les encouragent et soutiennent leurs initiatives d'intégrer la FAR. Elles payent les frais de formation, leur envoient de la nourriture, etc. et certaines promettent à leurs enfants une aide à l'installation après la formation en mettant à leur disposition une parcelle de terre. Pour les femmes, ce sont leurs maris qui les encouragent et qui paient les frais de formation avec l'objectif de les donner tous les moyens pour s'installer après la FAR.

### 2.5. Les difficultés rencontrées pendant la formation et appréciation de l'offre de formation par les apprenantes

Les principales difficultés rencontrées par les apprenantes pendant la formation sont en grande partie d'ordre économique et social.

Etant donné que toutes les apprenantes, excepté les trois femmes mariées dont la formation est prise en charge par leurs maris qui sont fonctionnaires et qui ont de bons salaires, les autres, célibataires et mères célibataires, viennent des familles en général agricoles avec un niveau de vie relativement faible, et pendant la formation elles accusent des difficultés financières pour subvenir à leurs besoins (nourriture, produits de beauté et hygiéniques, etc.).

Pour gagner de l'argent, elles effectuent des petits jobs (petits commerce, vente de force de travail dans les exploitations agricoles près du CFAR, etc.) pendant les week-ends et vacances. Les seules apprenantes qui n'ont pas de problèmes financiers élevés sont celles du CPIA Urbis Foundation qui, en plus de non rien payer, elles reçoivent une subvention de 5000 FCFA par mois et par apprenant.

Toutes apprenantes, surtout celles qui sont dans la formation certifiante où la pratique représente plus de 70%, expriment des difficultés pour réaliser le travail physique manuel, mais elles n'abandonnent pas car elles sont venues pour apprendre.

Pour les femmes mariées, surtout celles qui ont des enfants, s'ajoute un souci de trouver une personne à qui elles confient leurs enfants pendant qu'elles sont en formation. Celles que nous avons rencontrées, laissent leurs enfants à leurs mamans.

Pendant nos entretiens, une seule une ancienne apprenante nous a révélé qu'elle a subi le harcèlement sexuel de la part du Directeur du CFAR. *« Il me demandait constamment d'avoir des relations sexuelles avec lui. A chaque fois, je refusais et au bout d'une année, il a abandonné. Cette une situation qui me mettait mal à l'aise. Je n'en ai parlé à personne, car ça fait honte. »*

En ce qui concerne l'appréciation de l'offre de formation par rapport à leurs attentes, elles pointent le doigt le manque de moyens pour équiper et faire fonctionner les ateliers pédagogiques ce qui se répercute sur la formation pratique, le manque de matériel agricole notamment les tracteurs, motoculteurs..., pour alléger la pénibilité du travail et pour apprendre comment les utiliser. Certaines filles aimeraient aussi qu'il y ait une filière de transformation des produits agricoles

## 2.6. Les mesures/pratiques des CFAR en matière de prise en compte du genre

Dans les trois CFAR, certaines initiatives ont été prises dans le cadre de la prise en compte du genre. Il y a des réalisations communes à tous les centres et des réalisations propres à chaque centre.

### 2.6.1. Les réalisations communes des trois CFRA pour faciliter l'accès et le maintien des femmes et des filles

#### 2.6.1.1. Des infrastructures qui répondent plus ou moins aux exigences des femmes et des filles selon les CFAR

L'existence et la qualité des infrastructures conditionnent l'environnement du CFAR. Les principales infrastructures mises en place par les centres et observées dans le cadre de prise en compte du genre sont: les dortoirs et leurs équipements, les toilettes, les douches, l'eau, l'électricité.

Les toilettes disponibles diffèrent de leur nombre, de la qualité et l'hygiène et de leur emplacement par rapport aux salles de classe ou dortoirs et la séparation ou non selon le sexe.

#### 2.6.1.1.1. Les dortoirs, toilettes et douches

La qualité et la quantité de ces infrastructures diffèrent d'un CFAR à un autre.



Figure 15: Un dortoir à deux niveaux et deux façades, avec des chambres pour les filles (rez-de-chaussée) et les garçons (à l'étage) à gauche, et les douches et toilettes, pour les deux sexes à droite



Figure 16: Toilettes utilisées par les apprenants pendant les cours, à gauche pour les filles et à droite pour les garçons

Au niveau du CFTP Tchamba, un dortoir nouvellement réceptionné va accueillir les apprenantes et apprenants au milieu de l'année scolaire 2023-2024. Il a deux niveaux avec 6 chambres doubles et équipées (lits, tables et armoires), des toilettes et des douches par niveau et tous ces locaux sont électrifiés. Les douches et toilettes sont raccordées au réseau hydraulique du centre. Le dortoir sera occupé par 12 filles au rez-de-chaussée et 12 garçons à l'étage. En plus des toilettes réservées aux apprenant-e-s en internat, il y a également des toilettes pour les autres apprenants avec une séparation de salles par sexe. Il y a quatre salles de toilettes pour les filles et cinq pour les garçons. Ces toilettes ne sont raccordées au réseau hydraulique du centre, le point d'eau se trouve à une vingtaine de mètres.



Figure 17: Un des dortoirs des filles avec des chambres doubles (à gauche) et toilettes et douches (à droite)





Figure 18: un lit avec un matelas neuf pour une apprenante

Au CPIA, le dortoir, les douches et toilettes des filles sont séparés de ceux des garçons par une distance d'environ 120 m et isolés des regards des autres occupants du centre.

Il y a assez de chambres pour les apprenants de deux sexes inscrits retenus.

Les douches et les toilettes des deux sexes sont aussi séparées. Les chambres sont électrifiées et équipées (lits, matelas, moustiquaires et tables). Seuls les draps, couvertures et serviettes sont apportés par les apprenantes. Les douches et les toilettes ne sont pas raccordées au réseau d'eau, le robinet où les apprenantes puisent de l'eau pour la douche et les toilettes se trouvent à 10 m.



Figure 19: un dortoir réservé à deux apprenant-e-s



Figure 20: La salle des toilettes (à gauche) et l'urinoir (à droite) au CFIJ-Togo

Comparativement aux deux autres CFAR, au CFIJ, il n'y a pas de douches et pas de place pour la cuisine. Il y a deux salles de toilettes et deux salles d'urinoirs qui sont côte à côte pour les filles et pour les garçons. Ils sont proches des dortoirs, isolés par un mûr construit en face et ne sont pas genrés. Ils ne sont pas raccordés au réseau hydraulique du centre, le point d'eau se trouve à environ 25 m.

Pour les trois CFAR, sauf au niveau du CPIA Urbis Foundation, les logements ne sont pas gratuits pour les apprenants. Le coût est de 2000 FCFA par mois et par apprenant au CFI-J Togo. Au CFTP Tchamba, le prix n'est pas encore fixé mais les apprenants logés vont payer bien que ça sera moins cher rapport au logement à l'extérieur.

La présence des logements aux CFAR permet aux apprenants, en particulier aux jeunes filles, qui viennent des régions lointaines de faire la formation en étant dans des lieux sûrs. Cela soulage les parents qui s'inquiètent de la sécurité de leurs enfants quand ils sont loin de la famille mais aussi ça représente une charge de moins car le logement au centre est soit gratuit ou moins coûteux par rapport à l'extérieur.

#### 2.6.1.1.2. L'électricité et l'eau

L'eau et l'électricité constituent les infrastructures indispensables pour le bien être des occupants des CFAR.



Figure 21: Tank pour le stockage d'eau et Panneaux photovoltaïques pour produire l'énergie

L'eau et l'électricité constituent les infrastructures indispensables pour le bien être des occupants des CFAR.

En ce qui concerne l'électricité, bien qu'il dispose d'un système d'énergie solaire qui fait fonctionner le puits, le CFTP Tchamba est le seul qui est raccordé au réseau d'électricité local. Les deux autres centres, se trouvant dans des zones moins électrifiées, fonctionnent sous l'énergie solaire et leur raccordement au réseau de courant électrique continu coûterait extrêmement cher.

Quant à la disponibilité en eau, les 3CFAR, éloignés du réseau de distribution d'eau, utilisent l'eau des puits captée au moyen d'une pompe fonctionnant avec l'énergie solaire.

#### 2.6.1.2. La suppression ou réduction des frais de formation pour les filles

Pour les trois centres, la question financière qui est l'une des préoccupations majeures des apprenant-e-s a été prise en compte par les porteurs de ces dispositifs.

Au CFTP Tchamba, suite à des conséquences de la pandémie de covid-19, l'Etat togolais a réduit les frais d'inscription, les fixant à 5000 FCFA par apprenant et par an.

Au niveau du CPIA, il n'y a pas de frais de formation pour tous les apprenants retenus pour la formation.

Au niveau du CFIJ où les frais de formation sont très élevés (entre 80.000 et 250.000 FCFA par cycle et par apprenant), les filles payent 25% moins que les garçons.

Puisque la plupart des apprenants viennent des familles modestes, la suppression et réduction des frais de formation permettraient de réduire les charges des parents et des apprenants, en

particulier pour les filles car elles n'ont pas accès aux différents jobs rémunérateurs que les garçons, pendant la formation, pour gagner l'argent et contribuer à leur formation.

### 2.6.1.3. Préparation à l'insertion socio-professionnelle

Les trois centres organisent des formations duales, où la pratique prend une place importante pour familiariser les jeunes, en particuliers les filles aux travaux agricoles (labour, défrichage, etc.) qu'elles n'ont pas en général réalisés dans les exploitations de leurs familles, et les préparer aux métiers agricoles qu'ils vont exercer à la sortie. Cela se réalise au niveau des ateliers pédagogiques et de production des centres ou dans les entreprises agricoles pendant les stages qui ont des accords avec le CFAR.

### 2.6.1.4. Lutte contre la violence basée sur le genre et la non marginalisation des grossesses

En ce qui concerne la violence basée sur le genre, les CFAR sont conscients de ce fléau et mettent en place des mesures pour le prévenir. Dès le début de la formation, les apprenants sont mis garde. Les sanctions pour contrevenants sont prévues, elles vont de simples avertissements à l'expulsion définitive. Ces mesures ne sont pas efficaces car nous avons constaté quelques formes de VBG à l'encontre de certaines filles pendant notre passage aux CFAR.

Pour ce qui est des grossesses désirées et non désirées, les centres tolèrent et acceptent les filles et femmes qui tombent enceinte pendant la formation.

Au CFTP Tchamba, ces dernières années, deux filles en formation ont eu des grossesses non désirées. Elles n'ont pas été expulsées, ont continué la formation jusqu'à la fin.

Au CPIA, une femme mariée est aussi tombée enceinte de son mari qui était venu lui rendre visite, elle n'a pas été expulsée, non seulement parce qu'elle est mariée.

En ce qui concerne les grossesses, les filles qui tombent enceintes restent dans la formation. En 2019, une femme apprenante est tombée enceinte de son mari. Elle est restée au CFAR jusqu'à la fin de sa formation. Il n'y a pas encore eu des cas de grossesses non désirées pour les jeunes filles, mais le Directeur du centre affirme que si cela se produisait, la jeune fille va continuer sa formation, mais si son partenaire est un apprenant du CFAR, lui il sera renvoyé pour donner une leçon aux autres, car il a la possibilité revenir l'année prochaine ou aller se former ailleurs.

Au niveau du CEFIJ, aucune apprenante n'a jamais eu une grossesse, mais si c'est le cas l'apprenante ne peut pas être expulsée.

### 2.6.1.5. Accessibilité du CFAR par rapport aux habitations

Tous CFAR sont implantés à des sites qui sont accessibles. On peut s'y rendre à vélo, moto ou véhicules. Les trajets sont aussi sécurisés pour les apprenants qui s'y rendent à pied.

Le CFIJ qui est à côté d'une route nationale, est aussi servi par les moyens de transport en commun (bus et taxis).

### 2.6.1.6. Promotion de l'égalité entre filles et garçons : Pas de division sexuelle du travail

Les filles qui sont inscrites dans les CFAR sont traitées de la même manière que leurs homologues masculins en ce qui concerne l'attribution aux tâches agricoles et ménagères.

Pendant les travaux pratiques agricoles, qui représentent plus de 70% pour le CPIA et le CFIJ et 30% pour le CFTP Tchamba, les filles font les mêmes tâches que les garçons. Il y a des travaux individuels et des travaux collectifs. Pour les travaux individuels, où les apprenants sont évalués individuellement, chaque apprenant, fille et garçon, réalise seul ses propres tâches. Les apprenantes effectuent toutes les opérations culturales, même celles habituellement réservées aux hommes, allant du défrichage au stockage de la récolte pour la production végétale et du gardiennage des animaux au pâturage.

Pour les travaux de préparation des repas et d'entretien du centre, les filles et les garçons sont tous concernés. Ils sont réalisés en groupes, mixtes et à tour de rôle. La préparation de nourriture et le balayage de la cour sont réalisés aussi bien par les garçons que par les filles.

### 2.6.1.7. Les offres de formation préférées des femmes

Les centres proposent des formations agricoles bien qu'elles soient spécialisées ou non. Dans les programmes de formation, on trouve le maraîchage, l'élevage des volailles et des petits ruminants qui sont les filières agricoles les plus pratiquées par les femmes.

## 2.6.2. Les réalisations spécifiques des CFAR dans la prise en compte des spécificités des filles

A part des mesures prises par tous les CFAR, chacun des centres a une ou plusieurs actions différentes de celles rencontrées ailleurs.

### 2.6.2.1. Au niveau du CFTP Tchamba : Formation longue et diplômante

Au niveau du CFTP Tchamba, le Ministère de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat, tutelle du centre, a mis en place une formation longue et diplômante. Le fait qu'il y a un diplôme cela plait aux jeunes filles tout juste sortie du collège car après cette formation diplômante elles peuvent poursuivre leurs études pour obtenir un Bac agricole voire continuer

dans l'enseignement supérieur ce qui leur peut leur permettre à postuler à des emplois salariés dans le secteur public ou privé ou combiner le travail salarié avec l'entrepreneuriat agricole.

## 2.6.2.2. Au CPIA-Urbis Foundation

### 2.6.2.2.1. Discrimination positive en faveur des apprenantes au niveau du recrutement et à de l'aide financière à l'installation

Le CFAR a une capacité de prise en charge de 18 apprenants, sa politique de recrutement, il souhaite former 9 filles et 9 garçons par promotion. Mais, il n'a jamais reçu 9 filles qui viennent même pour passer le concours d'entrée. Depuis 2012, le nombre élevé de filles qui sont venues s'inscrire en une promotion est 3. Pour avoir les filles dans la formation, le centre prend toutes celles qui se présentent quels que soient leurs résultats au test d'entrée.

Cette mesure de discrimination positive en faveur des filles est aussi pratiquée au niveau de l'aide financière à l'installation. En effet, le CFAR est conscient du fait que les filles ont moins d'accès aux ressources financières par rapport aux garçons, et comme l'aide financière est sensée d'être attribuée aux apprenant-e-s ayant eu de bonnes performances pendant la formation, si cette réglee est appliquée, peu ou pas de de filles ne recevront pas cette aide. C'est pourquoi en plus d'une première aide financière à l'installation de 180.000 FCFA accordée à chacun des apprenants formés par promotion, une deuxième aide tous les apprenant-e-s, une deuxième aide financière à l'installation de 300.000 FCFA est accordée aux 9 meilleurs apprenants par promotion, et toutes les filles reçoivent cette deuxième aide quelles que soient leurs performances.

### 2.6.2.2.2. La gratuité de tous les services nécessaires à la formation et une subvention financière

La pauvreté des familles rurales est une préoccupation du CPIA. Dans le but permettre aux jeunes venant des familles ayant des moyens financiers limités à se former sans grand soucis, le CFAR loge, nourrit gratuitement tous les apprenants sélectionnés pour la formation. Le centre a embauché une cuisinière qui prépare le repas de midi et pour le soir les apprenants et apprenantes le font eux-mêmes. Pour aider les apprenant-e-s à satisfaire une partie de leurs besoins primordiaux, le centre accorde aussi une subvention financière de 5000 FCFA par mois et par apprenant. Cette subvention est très importante et représente une source de revenu, surtout pour les filles qui n'ont pas généralement assez de moyens et qui ont des besoins spécifiques (crèmes de beauté, serviettes hygiéniques, etc.). Pour les mères-célibataires, cela permet aussi d'entretenir leurs enfants qui sont restés en famille. « *Pour moi, la subvention est très importante. Pour les 5000 FCFA, j'envoie chaque mois 2500 FCFA à maman pour acheter le lait et autre chose à mon enfant* », nous confie une mère-célibataire en cours de formation au CPIA.

Le CFAR donne aussi tout le matériel nécessaire (bottes, salopettes, outils aratoires, etc.) aux apprenants alors qu'ailleurs il est à la charge des apprenants. Il y a également une petite infirmerie pour les maladies non graves.

Tous ces services donnés gratuitement permettent de meilleures conditions et une meilleure formation pour les jeunes, en particulier les filles, qui n'ont pas assez de moyens financiers.

#### 2.6.2.2.3. L'initiative de recruter une formatrice

Auparavant, il y avait uniquement des formateurs masculins. Lorsqu'un d'entre eux a démissionné, cela a été une occasion pour le CFAR d'intégrer une femme au sein de l'équipe formant dans le but d'encourager les filles qui sont en formation et d'autres qui souhaiteraient intégrer le CFAR. Dans les termes de références de recrutement pour remplacer le formateur parti, le centre encourageait les candidatures féminines.

Parmi les candidatures reçues, une seule était féminine, et bien qu'elle ne remplissait pas toutes les conditions requises à ce poste, notamment le nombre d'années d'expérience, elle a été retenue. Pour acquérir de l'expérience et pouvoir exercer le métier de formatrice, la jeune fille a bénéficié d'un stage de perfectionnement payé de neuf mois au CIPAP. Pendant ce stage, le CFRA a pris en charge toutes ses dépenses de la formatrice. Actuellement, elle est au centre et assure la formation pratique et est chargée de l'atelier pédagogique maraîchage.

#### 2.6.2.3. Au CFIJ-Togo : Une Offre de formation spécialisée claire et qui offre plus de choix aux apprenantes

Le CFIJ-Togo est le seul CFAR parmi les trois qui a une formation agropastorale avec des filières de formation spécialisées d'une durée variant de 6 à une année et demi. Contrairement aux deux autres centres, au CFIJ-Togo, les enseignements dispensés sont clairs et ne font pas l'objet de confusion ou de doute aux pour les apprenant-e-s et cela est important surtout pour les filles qui ciblent les filières de formation relatives à leurs métiers agricoles habituels (maraîchage, élevage, transformation, etc.). Les apprenant-e-s ont la possibilité de choisir une filière longue ou courte selon leurs projets professionnels. Les filières libèrent vite les apprenants et offrent l'avantage à ces derniers de se lancer rapidement dans la vie active. Bien que les apprenants se spécialisent dans une telle ou telle filière de formation, ils bénéficient aussi la pratique aux autres filières du centre.

## 2.7. Les facteurs explicatifs du faible taux d'accès des femmes et filles aux CFAR

Dans les analyses précédentes, nous avons vu que les femmes et les filles sont moins représentées dans les CFAR par rapport aux hommes. Les principaux facteurs liés à cette situation sont expliqués dans cette partie.

## 2.7.1. Les facteurs liés aux CFAR

Les CFAR ont aussi leur responsabilité dans la faible représentativité des femmes et des filles dans la FAR. Ici, nous allons présenter les principaux facteurs liés à cette situation que nous avons observés au niveau de ces dispositifs de formation.

### 2.7.1.1. Les pratiques agricoles semblables à celles des exploitations du milieu

Dans l'analyse des profils des apprenantes, nous avons constaté que les apprenant-e-s qui intègrent ces CFAR viennent des régions lointaines et donc ne connaissent pas ce qui s'y passe et la qualité de la formation dispensée. Or, les apprenant-e-s, qui ont déjà des connaissances de base en agriculture de par leur participation aux activités agricoles familiales, viennent intégrer la FAR en espérant d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances que les parents n'ont pas pu leur transmettre. Au cours de notre séjour aux CFAR, nous avons étudié les pratiques agricoles dans les différents ateliers pédagogiques et les pratiques des exploitations agricoles environnantes, mais force est de constater qu'il n'y a pas de différences notables entre ce que font les paysans et les CFAR. Et l'une des difficultés évoquées par les filles pendant leur séjour dans les CFAR, est la pénibilité du travail.

En outre, l'utilisation manuelle de presque toutes les tâches avec des outils aratoires rudimentaires ne facilitant pas le travail agricole pour les jeunes en particulier les filles, découragent celles qui aimeraient intégrer la FAR.

« Beaucoup de filles craignent la houe et le travail agricole sous le soleil. C'est pourquoi certaines ne s'intéressent pas à la FAR. Certaines me demandent pourquoi j'ai choisi la FAR parmi d'autres filières techniques disponibles », nous dit une apprenante.



Figure 22: Les apprenants lors des travaux pratiques

La figure 22 montre les méthodes et outils utilisés par les CFAR au niveau des ateliers pédagogiques. L'outil de travail du sol est la daba, est au cours des entretiens beaucoup d'apprenantes ont souligné que cet outil rend le travail agricole encore beaucoup plus pénible, d'où peu d'intérêt à la FAR des femmes et des filles.



### 2.7.1.2. Niveau de sensibilisation et d'information auprès des communautés rurales faible

Les CFAR ne fournissent pas beaucoup d'efforts pour se faire connaître et sensibiliser les communautés rurales, en particulier les filles, sur le bien-fondé de la FAR dans le but de les intéresser à s'y inscrire.

Avant, beaucoup d'apprenants ne connaissent les CFAR et encore moins les offres de formations. Les seuls moyens de communication des CFAR est le site d'internet et la radio. Or, dans la campagne, peu de jeunes possèdent les smartphones et le réseau d'internet y est faible pour consulter l'information disponible sur les web sites de CFAR. Le communiqué de recrutement passe aux radios régionales, mais ce moyen de communication n'est pas très efficace selon les dires des apprenants enquêtés car beaucoup ont obtenu l'information à travers les anciens apprenants ou des proches. Certains CFAR évitent même de renforcer la communication et dévoiler tous les avantages offerts aux apprenants retenus pour ne pas être submergés par un grand nombre de candidats au moment du recrutement, ce qui pénalise les filles qui ont moins accès à l'information par rapport aux garçons.

### 2.7.1.3. Le faible investissement des CFAR auprès des communautés rurales

L'implication des CFAR au niveau des communautés rurales qui les entourent est faible. Leur relation avec la population des territoires dans lesquels ils sont implantés, se limitent au travail manuel temporaire donné à certains habitants. Les hommes viennent pour réaliser le labour et/sarclage tandis que les femmes viennent pour faire le semis. En outre, étant donné que les CFAR ont des activités de production agricole, la population environnante constitue une grande partie de la clientèle des produits des centres. Les actions de conseil agricole vers les exploitants se font rarement sur la demande des agriculteurs.

Les ressources humaines et financières limitées des CFAR les empêchent de s'investir davantage auprès des populations rurales des territoires auxquels ils opèrent.

## 2.7.2. Facteurs socio-culturels

Les facteurs socio-culturels sont parmi ceux qui empêchent les femmes de s'impliquer davantage dans l'agriculture et d'intégrer la FAR.

### 2.7.2.1. La religion et les charges domestiques liées à la division sexuelle de travail dans les ménages

Dans la région centrale, où la majorité de la population est musulmane, environ 70% selon le Directeur Régional des affaires sociales, les femmes musulmanes s'intéressent moins à l'agriculture car elles font beaucoup plus le commerce. « *Pendant la formation, mes amies se moquaient de moi et ne comprenaient pas pourquoi, en tant que musulmane j'ai choisi une*

*filière de formation agricole. Les musulmanes font du commerce et s'occupent des enfants et le foyer », dit une apprenante.*

Les personnes que nous avons rencontrées estiment que la formation agricole est une filière des garçons car l'agriculture est une activité des hommes. Toutes fois, les agriculteurs et agricultrices que nous avons rencontrés, disent qu'ils ne peuvent pas s'opposer à ce que leurs filles optent pour la FAR. Ils même à les soutenir s'elles ont envie d'intégrer la FAR.

Les hommes reconnaissent l'importance de la FAR pour les agricultrices en activité malgré quelques contraintes. *« La formation pour ma femme a été une bonne chose. Grâce à la participation de ma femme à une formation sur la production de soja, actuellement nous produisons le soja biologique qui a un prix élevé par rapport au soja conventionnel. Mais, comme c'est la seule femme que j'ai, pendant son absence tout n'allait pas bien, car c'est elle qui fait manger toute la famille, surtout qu'il y a des petits enfants à la maison. Deux semaines ça peut aller mais au-delà ça devient compliqué »,* a déclaré un homme dont sa femme a participé à une formation agricole de trois semaines dans un CFAR.

#### 2.7.2.2. Faible accès aux facteurs de production pour s'installer après la FAR

Pour les jeunes filles, avant d'intégrer une formation professionnelle, elles évaluent d'abord les possibilités d'insertion professionnelle notamment d'auto-emploi, pour choisir la filière de formation. Pour beaucoup, la possibilité d'insertion professionnelle après une formation agricole se révèle souvent difficile et optent pour d'autres filières techniques qui demandent peu de ressources pour débiter une activité génératrice de revenu après la formation. *« J'ai choisi la couture plutôt que de la formation agricole, car je ne voyais pas où je vais trouver les moyens financiers pour créer ma propre exploitation agricole. A la maison, nous avons discuté et on m'a dit qu'avec 60.000 FCFA je peux obtenir une machine à coudre d'occasion pour créer une activité après la formation. S'installer en agriculture demander beaucoup de moyens. »,* nous expliqué une fille qui en formation couture au CFTP Tchamba.

Pour ce qui est de la terre, nous l'avons vu plus haut que les femmes ont aussi un faible accès à cette ressource car elle est gérée et contrôlée par les hommes. Dans beaucoup de familles, les filles n'héritent pas la terre sous prétexte qu'elles vont se marier plus tard.

#### 2.7.2.3. Problèmes inhérents à l'agriculture qui la rendent moins rentable et non attractive pour les jeunes

L'agriculture familiale est moins performante et reste une agriculture de subsistance. Cela est dû aux méthodes de production agricoles utilisées qui ne permettent pas d'obtenir de bons rendements et ainsi un revenu suffisant pour le développement socio-économique des ménages. Le changement climatique, le coût élevé des intrants en particuliers les semences

et intrants et la faible insertion des exploitants aux marchés rémunérateurs fragilisent davantage les exploitations familiales.

Les mauvaises performances de l'agriculture découragent les agriculteurs et leurs enfants ne sont pas attirés par l'agriculture. « Ici, les agriculteurs sont laissés à eux-mêmes, nous n'avons pas une assistance de la part de l'Etat. Je ne peux pas souhaiter à mes enfants de faire leur carrière en agriculture car nous qui y sommes depuis des années nous ne gagnons rien alors qu'on souffre beaucoup », nous dit un agriculteur.

## 2.8. Que sont devenues les anciennes apprenantes des CFAR ?

Pour cette étude nous avons rencontré neuf anciennes apprenantes. Ces apprenantes ont été décrites selon leurs situations sociales et les activités qu'elles ont développées après la formation.

### 2.8.1. Leurs profils actuels

Le manque d'occupation et la pauvreté des apprenantes après les poussent au mariage non planifié ou des actes sexuels, moyennant des cadeaux ou de petites sommes d'argent, avec des hommes qui conduisent aussi à des grossesses non désirées.

Sur six anciennes apprenantes que nous avons rencontrées et qui ont intégré la FAR étant célibataires et sans charges familiales, seule une qui a bénéficié l'aide financière à l'installation et qui a une vraie occupation est encore célibataire sans charges familiales. Alors que trois se sont mariées l'année qui a suivi leur sortie et ont actuellement des enfants qu'elles prennent en charge et deux autres, elles aussi, à la sortie de la FAR ont eu des grossesses non désirées dont une a perdu son enfant après l'accouchement et l'autre est actuellement mère célibataire d'une petite fille.

Ces situations de mariage comme échappatoire aux problèmes financiers des familles des apprenantes et les grossesses non désirées de ces derniers, tout juste après la FAR font partie des facteurs qui entravent les projets professionnels des apprenantes.

### 2.8.2. L'insertion socio-professionnelle des apprenantes

Après la FAR, l'objectif principal des apprenantes est d'avoir une activité génératrice de revenu.

#### 2.8.2.1. Les trajectoires d'insertion professionnelle

L'occupation peut être obtenue l'auto-emploi ou par un travail salarié. Mais la création d'une activité agricole nécessite des ressources productives en premier lieu la terre et les moyens financiers que beaucoup de jeunes n'ont pas à la sortie de la formation. Les figures 24 et 25 montrent les différentes origines des ressources mobilisées par les apprenantes pour démarrer leurs premières activités agricoles après la FAR.

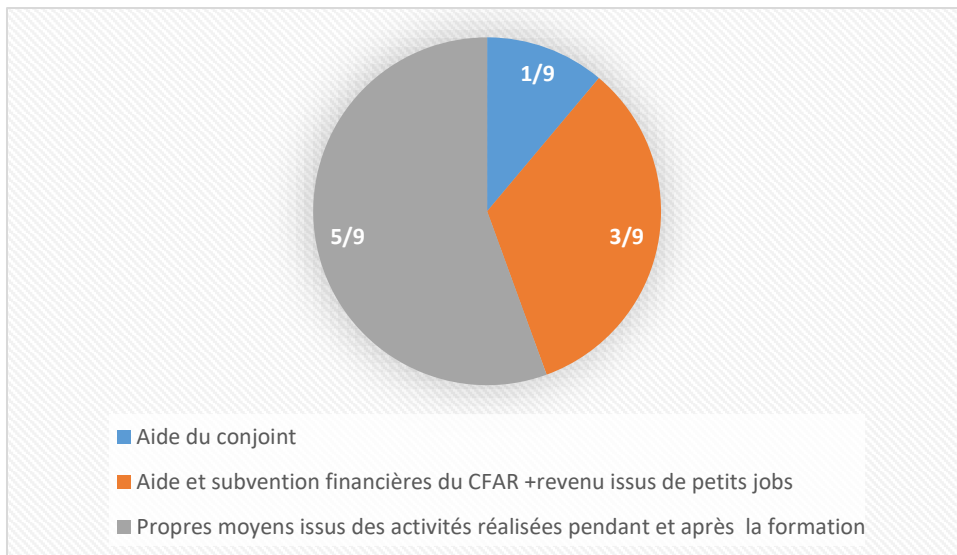


Figure 23: L'origine des ressources financières utilisées par les apprenantes pour démarrer leurs premières activités agricoles

Selon la figure 23, 5 sur 9 anciennes apprenantes enquêtées, ont utilisé leur épargne pour démarrer leurs premières activités après la FAR. En effet, au cours de la formation, pendant les week-ends et les vacances, les apprenantes travaillent dans les exploitations agricoles des particuliers, font de petits commerces, etc. Une partie du revenu de ces activités est utilisée pour subvenir à leurs besoins et une autre est épargnée dans le but de l'investir plus tard dans leurs futures activités agricoles. Comme cette épargne est souvent faible, les apprenantes, après la FAR, cherchent d'abord du travail et une partie du salaire obtenu est combinée avec l'épargne pour démarrer une première activité agricole.

D'autres apprenantes, issues du CPIA, comptent d'abord à l'aide financière à l'installation et la subvention mensuelle octroyées par ce CFAR et aussi à l'épargne du revenu de leurs activités réalisées pendant la formation pour démarrer leurs premières activités agricoles.

Pour les femmes, une que nous avons rendue visite a été entièrement installée par son mari qui est fonctionnaire. Etant une famille polygame, l'apprenante et son mari ont un accord de partenariat dans cette entreprise : le mari finance toutes les activités agricoles de la campagne et la femme se charge de la gestion de l'exploitation. A la fin de la campagne, après avoir déterminée la quantité qui sera consommée par la famille, le reste est vendu et le revenu net est équitablement partagé aux deux partenaires. Pour en profiter beaucoup, l'apprenante fournit plus d'efforts pour avoir de bons rendements et ainsi un meilleur revenu.

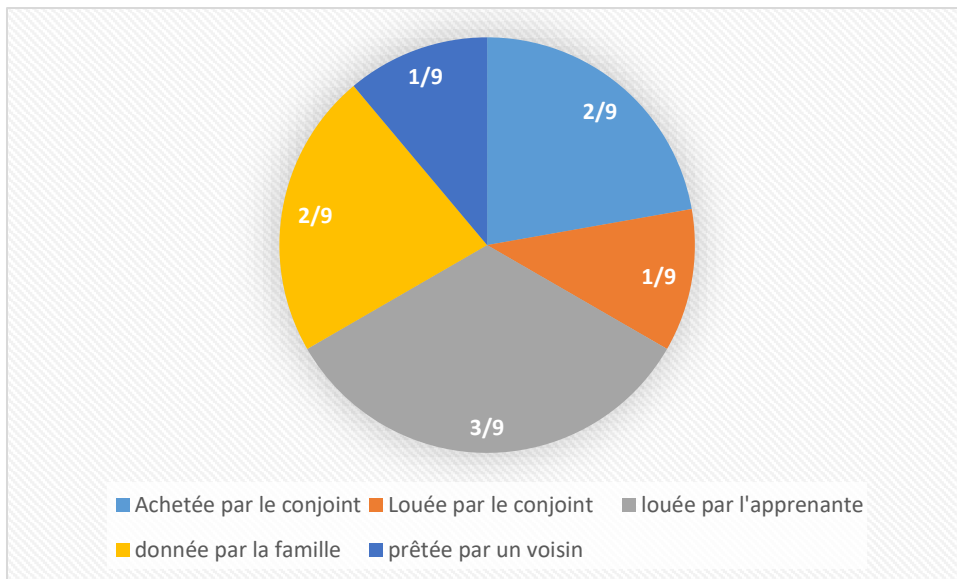


Figure 24: Origine du foncier utilisée par les apprenantes

En ce qui concerne la terre, 3 filles sur 9 enquêtées ont démarré leurs activités sur le foncier qu'elles ont loué aux particuliers. Ce sont des petites parcelles souvent non exploitées que leurs propriétaires mettent à disposition des jeunes filles moyennant des sommes d'argent plus ou moins élevées selon la région. Le coût de la location est de 10.000 à 25000 FCFA par ha et par an.

Deux autres apprenantes ont commencé leurs activités sur des terres données par la famille, une, dont les parents n'ont pas assez de terre et qui n'a pas des activités de production végétale, a été autorisée par ses parents à construire des bâtiments d'élevage sur un espace non bâti de leur domicile. D'autres modes d'accès à la terre pour les apprenantes pour les premières activités sont l'achat par leurs maris (2 apprenantes), le prêt par les voisins (1 apprenante) et la location par le conjoint (1 apprenante).

Les trajectoires et stratégies d'insertion socio-professionnelle des apprenantes commencent dès le début de la FAR par des épargnes issues des activités exercées pendant la période de formation. L'insertion socio-professionnelle est plus ou moins difficile selon le l'état civil de des apprenantes et le CFAR qu'elles ont fréquentée. Les apprenantes du CPIA et les femmes soutenues par leurs maris s'insèrent facilement dans la vie professionnelle alors que les jeunes célibataires ayant fréquenté un CFAR qui n'accorde pas une aide financière ont des difficultés à démarrer leurs premières activités agricoles. Quand les ressources financières sont obtenues, la terre n'est pas souvent un problème. Les modes d'accès à la terre sont le prêt, le la location, l'achat par les maris et l'affectation par la famille.

### 2.8.2.2. Les activités occupées par les apprenantes

Après avoir réuni les moyens nécessaires pour démarrer une activité agricole, les apprenantes commencent leurs premières activités. Le tableau ci-dessous montre les principales activités développées par les apprenantes après la FAR, leurs évolutions et leurs performances.

Tableau 2: Récapitulatif des activités agricoles développées par les apprenantes après la FAR

Apprenante	Fin de la FAR	Toutes les activités effectuées après la FAR	Quantités des ressources mobilisées et leurs origines dans la création des activités agricoles		Occupation actuelle	Performance des activités agricoles		
			La terre et autres ressources	Ressources financières		Viabilité	Revenu/Produit brut	Usage des revenus et Impacts
1	2018	Petit commerce pendant 2 ans puis installation en Polyculture-élevage (Manioc, maïs, palmier à huile, arbres fruitiers, anacardier, apiculture et aviculture)	8 ha de terre, 10 ruches et 40 poules achetés par son mari	Toutes les dépenses ont été assurées par son mari	Mêmes activités depuis 3 ans	La superficie et productions végétales restent les mêmes, il y a 30 ruches, 10 poules et a introduit la transformation (miel, anacarde et palmier à huile)	Un revenu net d'environ 2.000.000 FCFA + Autoconsommation pour l'année 2022	Elle a une occupation génératrice de revenu et contribue au développement socio-économique de son foyer
2	2015	Salariée dans une ferme avicole pendant une année, puis production maraîchère pendant une saison	10 ares prêtés par un voisin pour le maraîchage	Salaire issu de la ferme avicole a été utilisé pour la production maraîchère	Le foyer et petit commerce ambulante de bijoux	Elle a arrêté le maraîchage suite à un problème des animaux qui ont détruit ses cultures	Elle a récolté une petite quantité de légumes pour l'autoconsommation. Son salaire dans la ferme était de 40.000 FCFA/mois	Son salaire a servi uniquement à satisfaire une partie de ses besoins

		et petit commerce de bijoux						
3	2020	Production de soja pendant une seule campagne puis vente de nourriture et crédit de téléphone	20 ares donnés par les parents pour la production de soja	Elle a utilisé son épargne sur le revenu issu des activités exercées pendant la FAR pour démarrer ses activités agricoles	Vente de crédit de téléphone et travail dans l'exploitation agricole familiale	Elle arrêté la production de soja suite au retrait de la parcelle par ses parents	La récolte de soja a été mauvaise suite à un entretien de la parcelle qui n'a pas été fait et sa vente a donné 25000 FCFA	Son revenu a été investi dans la vente de crédit de téléphone
4	2017	Stage payé pendant 9 mois, production du maïs et maraîchage. Décorticage d'anacarde dans une usine pendant 5 mois, salariée dans une ferme avicole, prestation de services vétérinaires et serveuse dans un Bar	1 ha loué pour le maraîchage	Elle a investi environ 40.000 FCFA issus de son stage pour la production végétale	Depuis deux mois elle est à la maison et n'a pas une activité génératrice de revenu	Elle a arrêté la production du maïs suite à une mauvaise récolte par manque d'argent pour l'engrais et l'entretien	Son plus grand salaire a été de 40.000 FCFA/mois	Achat de 2 ha de terre pour 300.000 FCFA et ses revenus permettaient à subvenir à ses besoins et ses de son enfant qui est à l'école

5	2015	Production de soja, maïs, maraîchage, puis élevage de ovins, volailles, porcs	1ha loué par son mari et des bâtiments d'élevage construits aussi par le mari	Elle a mobilisé son épargne (environ 15000 FCFA) pour la production du soja et maïs. Les récoltes ont financé l'achat d'une brebis pour 25000 FCFA et deux poules pour 4000FCFA et 2 porcs plus tard pour 14000 FCFA	Mêmes activités	Actuellement elle a 16 moutons dont 10 adultes, 5 porcs dont 2 adultes et une vingtaine de poules	Elle vend chaque année les mâles pour au moins 300.000 FCFA et laisse les femelles pour la reproduction. L'élevage qui est plus performant par rapport à la production végétale	Une grande partie des produits alimentaires consommés dans la famille viennent de son exploitation et son revenu participe à entretenir sa famille et à l'épargne dans une tontine où elle cotise 2000 FCFA par semaine. Elle a une occupation et est stable
6	2018	Salariée dans une ferme avicole pendant 10 mois, puis production de maïs et soja, prestation de services	25 ares loués par son mari	Elle a utilisé environ 10.000 FCFA de son salaire pour produire le maïs et soja	Elle est technicienne dans une ferme avicole	Après avoir obtenu un nouveau poste de technicienne dans une ferme avicole loin de son domicile, elle a	Son salaire est de 40.000 FCFA/mois	La production agricole si faible et a été consommée dans la famille



		vétérinaires et salariée dans une ferme avicole				abandonné la production végétale		
7	2021	Elevage des poules et caprins et production du maïs et soja	3 ha loués 75000 FCFA pour 3 ans, 16 poules et 2 chèvres et Construction des bâtiments d'élevage	450.000 FCFA d'aide à l'installation + épargne de 30.000 FCFA	Mêmes activités de départ à part l'élevage des chèvres	Elle a perdu les chèvres suite à une maladie et actuellement plus de 70 poules	La vente des animaux mâles et une partie des produits de récolte lui rapporte un revenu net d'environ 400.000 par an	Son revenu permet de satisfaire ses besoins, elle fait épargne (elle a 200.000 FCFA sur son compte) et a une occupation
8	2021	Elevage des volailles, des porcs et lapins	20 poules, 10 lapins et construction des bâtiments d'élevage sur un espace donné par la famille	450.000 FCFA d'aide à l'installation accordée par le CFAR	Mêmes activités	Ses animaux se sont multipliés et elle a actuellement plus de 60 poules et 30 lapins	Elle vend les mâles un revenu net d'environ 300.000 FCFA	Ses revenus lui aide à s'entretenir elle-même et son enfant qui est à l'école
9	2020	Elevage des volaille, moutons et chèvres et maraîchage.	Elle exploite 20 ares sur 2 ha achetés par son mari et deux brebis, une chèvre et 10 poules,	Une aide à l'installation de 450.000 FCFA accordée par le CFAR	Elle a les mêmes activités qu'elle combine avec une	Aujourd'hui son exploitation compte une cinquantaine de poules, 4 moutons et 2 chèvres	La vente des animaux et produits animaux s'élève à 350.000 FCFA par an	Elle a une activité génératrice de revenu, elle est stable et produit une grande partie de ce que sa famille consomme (surtout les légumes)

			construction des bâtiments d'élevage		formation en irrigation			
--	--	--	--	--	----------------------------	--	--	--

Selon les éléments du tableau 2, les apprenantes, après la FAR, développent deux grands types d'activités agricoles : (i) l'entrepreneuriat agricole, l'entrepreneuriat agricole plus salariat agricole. Dans l'entrepreneuriat agricole, les apprenantes créent des exploitations de polyculture-élevage diversifiées, où elles produisent plusieurs espèces végétales et animales sur une même unité de production ou des productions végétales plus et (ii) l'entrepreneuriat agricole combiné avec un travail agricole salarié. Le poste de technicienne dans les fermes avicoles occupe le plus d'apprenantes.

La performance des activités occupées par les apprenantes dépend du type d'activité. Les activités d'entreprise sont plus performantes que le travail salarié. Une des exploitations créées par les apprenantes génère un revenu net atteignant 2.000.000 CFFA auquel s'ajoutent les produits autoconsommés et le fait d'être proche de son foyer ou sa famille pour l'apprenante, alors que pour le travail salarié, les apprenantes occupent des emplois sans contrat, loin de leurs familles avec un salaire maximum de 40.000 FCFA par mois auquel elles vont manger et se déplacer. Ces emplois salariés présentent aussi, dans certains cas, des risques de viol comme nous a témoigné une apprenante, « *j'étais hébergée tout près du poulailler dans la ferme où je travaillais. Le frère de mon employeur avait une autre clé de ma chambre, mais je ne le savais. Un jour, vers minuit pendant que je dormais, il est venu, a ouvert ma chambre et tenté de me violer. Nous nous sommes battus et l'ai échappé. Quelques jours après j'ai démissionné* ».

Parmi les exploitations créées, la taille et la performance dépendent des origines des moyens mobilisés. Les femmes mariées et les apprenantes formées au CPIA Urbis Foundation créent des structures qui génèrent des revenus et qui capitalisent. Tandis que les exploitations des jeunes filles, qu'elles combinent ou pas avec le travail salarié, sans soutien financier d'un autre acteur comportent uniquement des productions végétales spécialisées ou peu diversifiées et durent seulement une seule campagne agricole. Après cet échec, celles qui ne sont pas salariées s'orientent vers le petit commerce et petits job para-agricole ou non agricole.

L'aide financière à l'installation accordée par les CFAR et époux aux apprenantes permettent la création des exploitations viables et performantes sur le plan économique et social car elles permettent la création de richesses (revenu) et la stabilité des apprenantes. Les apprenantes diversifient leurs activités pour avoir plusieurs sources de revenu et aussi de nourriture car une plus ou moins grande partie de leur production est consommée et pour faire face aux aléas climatiques et du marché et une partie de la production végétale est utilisée aussi pour l'alimentation des animaux de l'exploitation. Les emplois salariés concernent l'aviculture et sont généralement précaires et les apprenantes ne sont jamais stables.

### 2.8.2.3. Les difficultés des exploitations créées par les apprenantes

Bien que certaines apprenantes, dès le départ rencontrent des difficultés qui sont source d'échec après une seule campagne agricole, celles ayant développées des activités viables ont aussi des difficultés qui empêchent des plus fortes performances. Ici nous allons présenter les grandes difficultés rencontrées par les entrepreneuses agropastorales sorties des CFAR.

#### 2.8.2.3.1. Le manque de moyens financiers

Toutes les apprenantes dont l'installation a échoué après seulement une seule campagne agricole, le problème a été un faible capital financier pour mettre en place une structure viable sur le long terme. Elles mettent en place des activités de petite taille car elles ont peu de moyens financiers. Les autres filles qui ont des activités viables, ont aussi des difficultés de moyens financiers pour agrandir leurs exploitations. Bien que ces dernières capitalisent doucement, une partie du revenu dégagé n'est pas réinvesti pour agrandir rapidement des unités de production créés.

Les apprenantes n'ont pas l'accès aux crédits des institutions de microfinances. D'une part, les apprenantes craignent des crédits formels du fait des taux d'intérêts (16% par an pour les crédits de campagne) et de tomber en faillite suite aux aléas climatiques et autres facteurs quand on a pris un crédit dans une microfinance. « *Moi, je vais compter sur mes propres revenus pour agrandir mes activités. L'argent de la Banque ou Microfinance ne réussit pas* », nous dit une apprenante installée, d'autres part, pour obtenir le crédit, l'agriculteur doit présenter une garantie financière de 20% de la somme souhaitée que beaucoup d'apprenantes que les apprenantes n'ont pas et pour sécuriser leur argent, les institutions de microfinance privilégient fortement les crédits groupés alors que beaucoup d'apprenantes ne sont pas insérées dans les coopératives ou autres organisations.

### 2.8.2.3.12 L'accès au foncier

Bien que le problème foncier ne soit pas plus important que le problème d'accès aux ressources financières, car selon les apprenantes, quand il y a l'argent on peut trouver la terre par location bien qu'on ne peut pas investir sur le long terme sur des terres en location.

### 2.8.2.3.3. Les charges familiales et les grossesses

Une année après la FAR, les filles célibataires se marient et font des enfants, d'autres tombent enceinte accidentellement. Ces changements affectent d'une manière ou d'une autre les projets professionnels. Les femmes mariées qui ont des enfants dont certains sont à l'école ont des difficultés pour envisager des activités agricoles lorsque leurs parcelles se trouvent loin du domicile. « La parcelle que mon mari a louée se trouve à plus de 10 km de notre domicile. C'est très difficile d'aller l'exploiter car il y a des enfants en bas âge qui sont à la maison et l'autre que je dois amener à l'école le matin et aller le prendre à midi », dit une ancienne apprenante.

Une jeune fille est tombée enceinte par accident après la FAR. Cette grossesse a été difficile et douloureuse ce qui a occasionné la mort de son bébé après la naissance et affecté son projet de production végétale qu'elle avait débuté car elle n'avait pas la force d'entretenir sa parcelle et les rendements ont été très mauvais ce qui a précité l'arrêt du processus d'installation.

## 2.9. Comparaison des exploitations agricoles des femmes et hommes sortis de la FAR

Dans le tableau ci-dessous, nous allons comparer des activités créées par les femmes et les hommes qui sont sortis des CFAR. Les éléments pris en compte sont la taille des exploitations créées, les performances et des difficultés rencontrées.

Tableau 3: Comparaison des activités des femmes et des hommes sortis des CFAR

N°	Sexe	Origine des moyens mobilisés	Taille de l'exploitation	Revenu	Difficultés
1	Femme	Aide de son conjoint	7 ha dont 5 exploités	2000.000 FCAFA + Autoconsommations	Charges familiales, manque de marché rémunérateur
2	Femme	Son épargne	10 ares	Activités agricoles en arrêt	Manque de moyens financiers, charges familiales et accès au foncier
3	Femme	Son épargne et parents (foncier)	20 ares	Activités agricoles en arrêt	Manque de moyens financiers et accès au foncier

4	Femme	Son épargne	1 ha	Activités agricoles en arrêts	Manque de moyens financiers et charges familiales
5	Femme	Son épargne et conjoint (foncier et constructions)	1 ha	Environ 300.000 FCFA par an + Autoconsommations	Manque de moyens financiers et charges familiales
6	Femme	Son épargne et son conjoint (foncier)	25 ares	Salaire de 40.000 FCFA par mois	Manque de moyens financiers, faible accès au foncier et charges familiales
7	Femme	Aide du CFAR+ Son épargne	3 ha	Environ 400.000 FCFA par mois + Une petite quantité autoconsommée	Manque de moyens financiers et coût de la terre élevé
8	Femme	Aide du CFAR+ Son épargne	Elle n'a que des animaux	Environ 300.000 FCFA par an + une petite quantité autoconsommée	Manque de moyens financiers et faible accès au foncier
9	Femme	Aide du CFAR+ Son épargne+ son conjoint (foncier)	20 ares en location	Environ 350.000 FCFA par an + Autoconsommations	Manque de moyens financiers
10	Homme	Son épargne	1,25 ha en location	Un revenu net d'environ 200.000 FCFA par an + Un salaire est 80.000	Manque de moyens financiers
11	Homme	Son épargne		Salaire de 45.000 FCFA	Manque de moyens financiers
12	Homme	Son épargne	6 ha exploités	Revenu agricole d'environ 800.000 FCFA + Autoconsommations + Un salaire de 80.000 FCFA par mois	Coût de la main d'œuvre élevé et difficultés d'insertion sur le marché rémunérateur
13	Homme	Son épargne	5 ha en location	Un chiffre d'affaire d'environ 4.000.000 par an + Autoconsommations	Manque de marché rémunérateur
14	Homme	Aide du CFAR + Son épargne	5 ha en location	Un revenu net d'environ 1.200.000 par an + Autoconsommations	Manque de moyens financiers et le marché rémunérateur

15	Homme	Aide du CFAR + son épargne	3 ha qu'il a achetés lui-même	Un revenu annuel d'environ 1.000.000 FCFA + Autoconsommations	Manque de moyens financiers
----	-------	----------------------------	-------------------------------	---	-----------------------------

Tous hommes que nous avons enquêtés ont actuellement des activités agricoles génératrices de revenu contrairement aux femmes. En outre, les activités créées par les hommes sont de loin plus performantes par rapport à celles des filles et une seule femme a des activités qui rivalisent avec celles hommes en termes de taille et de performance. Les hommes créent beaucoup plus des grandes exploitations, en location, de production végétale peu diversifiées. Les principales difficultés des hommes concernent le maquet de moyens pour agrandir leurs activités et la faible insertion sur les marchés les plus rémunérateurs

Les hommes s'insèrent facilement dans la vie professionnelle que les femmes après la FAR. Ils y arrivent même avec seulement leurs propres moyens alors que les femmes qui réussissent leur début de vie professionnelle sont aidées par un autre acteur.

## Partie 3 : Discussion des résultats et proposition des pistes d'amélioration de la prise en compte du genre dans la FAR

Dans cette partie, nous allons discuter des résultats de notre étude par les grandes thématiques clés concernant la prise en compte du genre dans la FAR au niveau des CFAR et au niveau des institutions publiques et à chaque thématique et enfin de chaque discussion sur une thématique donnée, nous proposons des pistes d'amélioration de la prise en compte du genre dans la FAR.

### 3.1. Le financement des politiques publiques de promotion du genre dans la FAR

Bien qu'il y a beaucoup de textes de loi et de politiques publiques de promotion de la femme dans le domaine agricole au Togo, leur mise en œuvre effective pour permettre le développement socioéconomique des agricultrices togolaises reste un défi majeur.

Dans le domaine de la FAR, la mise en œuvre des politiques publiques élaborées se heurtent à des problèmes financiers et à des facteurs socio-culturels.

En ce qui concerne les moyens financiers, des politiques publiques supposent des financements pour réaliser des activités ou pour faire le suivi. Comme ces ressources viennent du budget de l'Etat, ce dernier priorise le financement de certaines activités et celles concernant le genre et en particulier la promotion du genre dans la FAR se retrouve moins prioritaires.

Au cours de différents entretiens, l'une des principales suggestions des acteurs, même ceux de l'administration centrale, pour améliorer l'insertion des femmes et des filles dans la FAR, était l'appui financier de la part de l'Etat aux apprenantes sorties des CAFR car cela pourrait motiver les femmes et les filles à s'insérer davantage dans la FAR et à s'intéresser beaucoup plus à l'agriculture. Selon eux, ce sont des moyens financiers pour s'installer après la FAR qui posent le problème aux filles qui aimeraient intégrer la FAR vu qu'elles viennent des familles avec peu de moyens pour les aider à s'installer et que les secteurs public et privé n'ont pas la capacité d'employer tous les sortants. « *Pour moi la terre n'est pas un grand problème. J'ai 2 ha de terre mais je n'arrive pas à les mettre en valeur. C'est un terrain en forêt qui demande beaucoup de moyens pour sa mise en valeur. On peut même louer la terre si on en a pas dans la famille. Le problème majeur des apprenants sortis c'est le manque de moyens financiers. Pour moi, un montant de 500.000 FCFA est suffisant pour mettre en place une activité agricole viable* », nous dit une ancienne apprenante.

Un autre problème de mise en œuvre des politiques publiques est lié aux facteurs socio-culturels. En effet, dans société togolaise la notion de d'égalité entre les sexes n'est pas une norme et la société donne plus de pouvoir et de considération aux hommes qu'aux femmes. Au niveau des familles, la femme est sous l'emprise de l'homme.

La politique foncière togolaise prône l'égalité entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'héritage, mais le droit coutumier exclut les filles à l'héritage du foncier car elles sont appelées à aller vivre dans une autre famille après le mariage. La terre doit rester une propriété de la famille.

Pour motiver les femmes et les filles à s'insérer dans la FAR, nous proposons que dans le budget et politiques de développement agricole et de lutte contre le chômage, l'appui financier à l'insertion des jeunes issus des CFAR soit l'une des priorités. Pour que cette insertion soit réussie, elle doit impliquer les dirigeants des CFAR, les communautés rurales et les autorités locales et le secteur privé des territoires dans lesquels les apprenants s'installent.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès des femmes et des filles au foncier agricole, nous proposons de mettre l'accent sur l'éducation et sensibilisation en faveur de l'égalité entre les sexes sur la propriété foncière au niveau des communautés rurales et dans les interventions de l'Etat comme les ZAAP de cibler les apprenantes des CFAR.

## 3.2. La prise en compte du genre dans les CFAR

### 3.2.1. Les infrastructures mises en place

Nous avons vu plus haut que tous les trois CFAR ont mis en place des dortoirs pour loger des apprenant-e-s venant des régions lointaines. Mais, pour le CFIJ-Togo, les logements disponibles ne sont pas de bonne qualité et ne sont pas équipés (pas de lits, pas de tables, pas d'électricité, etc.) pour acquérir les femmes ou les filles. Cela est dû au manque de moyens financiers mais aussi de la politique genre qui n'est pas la priorité des CFAR eux-mêmes. « *La*

*politique genre c'est une affaire de l'Etat* », Pour les deux autres centres, bien que les loyers disponibles soient de bonne qualité, leur nombre reste aussi très limité.

Quant aux toilettes, la qualité et l'hygiène laissent à désirer, et elles ne sont pas équipées pour faciliter l'hygiène menstruelle.

Enfin, nous avons constaté que ces CFAR ne s'intéressent pas aux agricultrices qui ont des enfants en bas âge car aucun n'a une garderie.

Pour ce qui est des infrastructures, nous proposons, dans un court terme, la mise en place des équipements (au moins lits, matelas et électricité) dans les dortoirs et à long terme construire une garderie selon la demande.

Pour les toilettes, nous proposons, dans un court terme, qu'elles soient équipées (poubelles pour serviettes hygiéniques) et genrées là où elles ne le sont pas, et dans un long terme, séparées selon le sexe et raccordées au réseau d'eau.

### 3.2.2. Préparation à l'insertion socio-professionnelle

La phase de préparation des apprenantes au cours de la formation se fait d'une manière générale pour tous les apprenant-e-s sans tenir compte de leurs futurs projets professionnels. Or, chaque apprenant intègre la FAR avec une idée de ce qu'il va faire après la formation. En plus, pendant cette phase, les apprenants répètent les mêmes pratiques que celles de leurs parents avec des outils qui n'allègent pas la pénibilité du travail et la pénibilité du travail est l'une des causes des abandons et la démotivation des apprenantes pour intégrer la FAR.

Pendant notre étude, nous avons constaté que l'une des difficultés d'installation des apprenantes est le manque d'expériences dans leurs métiers car après la FAR elles ne maîtrisent pas encore certaines pratiques et les réalités du terrain et pour cela ont besoin d'un appui technique de la part des CFAR.

Il n'y a pas une politique affichée d'accompagnement technique des apprenant-e-s par les CFAR ; les apprenant-e-s sont laissés à eux-mêmes. Cela est dû aux problèmes financiers et à l'insuffisance des formateurs au niveau des CFAR.

En outre, la nature de peu de relations que les CFAR entretiennent avec certains acteurs ruraux, en particulier les entreprises agricoles du territoire et les exploitants agricoles ne facilitent, ne facilite l'insertion socio-professionnelle des apprenantes. En effet, les entreprises agricoles du territoire accueillent les apprenantes pour servir en tant que main d'œuvre bien que le stage soit inscrit dans le processus de formation et d'insertion professionnelle, mais cela s'arrête là alors que cette relation entre l'entreprise avec le CFAR devrait déboucher à l'embauche des apprenantes par les entreprises après la FAR.

Notre proposition est d'intégrer le projet professionnel de l'apprenant dans le processus de son accompagnement à l'insertion pour faciliter l'auto-emploi après la FAR. Au cours de la formation, les formateurs vont aider l'apprenante à traduire son idée en projet réalisable et viable en lui montrant tous les enjeux et défis qui lui attend quand il sera dans la vraie vie professionnelle.



Pour ce qui est des travaux pratiques, la modernisation des ateliers pédagogiques en les équipant des petites machines agricoles (motoculteurs, semoirs, etc.) adaptées aux femmes et filles peut aider à attirer de plus en plus de femmes car la pénibilité du travail agricole sera réduite et après la FAR, les apprenant-e-s peuvent s'approprier cette technologie pour leurs propres activités.

En ce qui concerne des relations entre les CFAR et la population des territoires, elles se limitent sur le travail agricole offert par les centres aux populations environnantes et sur le fait que c'est cette même population qui achète une grande partie des produits agricoles de ces centres. Ces CFAR s'impliquent moins dans le développement agricole du territoire. Alors que des services agricoles que les agriculteurs du milieu ont besoin comme le conseil agricole peuvent renforcer les liens entre les CFAR et les exploitations agricoles qui les entourent et faciliter l'installation des apprenant-e-s. Les CFAR sont généralement confrontés aux problèmes financiers et du personnel en qualité et en quantité suffisantes. Ce service est en général assuré par les agences de l'Etat, surtout l'ICAT et des ONG comme INADES-Formation mais ces acteurs sont aussi limités sur le plan financier et ressources humaines et pour cela ne peuvent pas atteindre tous les agriculteurs. Ils ciblent souvent les producteurs organisés en coopératives.

Pour améliorer le processus d'insertion socio-professionnelle des apprenantes, nous proposons que les CFAR renforcent leurs relations avec les entreprises agricoles qui accueillent les apprenantes pendant le stage pour finalement déboucher sur une coopération d'embauche des apprenantes par ces entreprises après la FAR. Le contrat d'embauche doit aussi être discuté et inclure les conditions de travail et salariales étant donné que peu de jeunes femmes qui sont recrutées par ces structures travaillent dans les conditions précaires. Nous proposons également que les CFAR tissent des liens avec les exploitations des territoires dans lesquels ils sont implantés en initiant une politique de conseil agricole de proximité auprès des producteurs. Cela pourrait faciliter la sensibilisation et l'information des acteurs ruraux sur le rôle de la FAR pour le développement agricole et le plaidoyer en faveur de l'accès des femmes et des filles aux facteurs de production agricole et peut motiver les femmes et les filles à s'inscrire dans la FAR.

### 3.2.3. Lutte contre la violence basée sur le genre

La lutte contre la violence basée sur le genre se limite sur de simples avertissements aux apprenants ou l'interdiction des relations amoureuses au niveau des CFAR. Pendant notre séjour au niveau des CFAR, nous avons assisté à des actes qui gênent visiblement les apprenantes sans réagir, comme par exemple le cas où certaines filles sont tripotées contre leur volonté, appelées « la grosse » du fait de leur taille ou « madame » alors qu'elles sont jeunes et célibataires, etc. Et nous avons constaté que les apprenant-e-s mais aussi certains formateurs ne savent pas vraiment ce que c'est la VBG. Beaucoup assimilent la VBG au viol ou au harcèlement sexuel uniquement.

Les mesures mises en œuvre ne sont pas efficaces, car il n’y pas un mécanisme pouvant permettre de dénoncer les cas de VBG d’une manière anonyme et discrète.

Sur ce point, nous proposons que la problématique de VBG soit abordée d’une façon profonde pour que tous les acteurs des CFAR sachent de quoi il s’agit et prennent conscience de ses conséquences sur la société. Et une cellule d’écoute et des boîtes à suggestion devraient être mises en place dans tous les CFAR pour dénoncer d’une manière anonyme les cas de VBG et lutter efficacement contre le fléau.

### 3.2.4. Promotion de l’égalité entre filles et garçons

La problématique de l’égalité entre les femmes et les hommes n’est pas beaucoup abordée pendant la formation. Cela résulte à l’inexistence d’une politique genre affichée au niveau des CFAR.

Ce qui est fait dans le cadre de la promotion de l’égalité entre les sexes au niveau des trois CFAR étudiés concerne uniquement l’attribution des travaux, surtout des tâches ménagères (balayage de la cour du CFAR, la cuisine, faire la vaisselle, nettoyage des salles de classe, etc.) sans tenir compte du sexe des apprenants. Or l’égalité des genres ne concerne pas uniquement la dimension « division sexuelle de travail » mais aussi à d’autres dimensions tel que le droit à la propriété et à la gestion des ressources pour les femmes, etc.

Les CFAR qui sont des lieux de rencontre d’un grand nombre d’acteurs, jeunes, qui seront bientôt les leaders d’opinion dans leurs environnements, peuvent jouer un rôle dans la vulgarisation de la politique d’égalité entre les sexes et autres bonnes normes de genre dans une démarche transformatrice de genre au sein de la société.

Nos propositions pour la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes consistent à intégrer l’éducation transformatrice de genre aux programmes de formation dispensés dans les CFAR, en abordant le genre dans son ensemble et en mettant l’accent entre autres sur l’éducation sur le leadership et l’autonomisation économique des femmes, la santé sexuelle et reproductive. Cela doit être précédé par la formation des formateurs sur le genre.

### 3.2.5. Les filières de formation

Dans les trois CFAR, un seul propose des filières de formation agricole spécialisées. Il s’agit du CFIJ-Togo où les apprenant-e-s s’inscrivent et se forment uniquement en fonction des filières agricoles dans lesquelles ils veulent évoluer dans leurs futurs projets professionnels.

Les autres ont une filière de formation complexe appelée « Filière agropastorale ». Certes, la filière agropastorale englobe beaucoup d’enseignements relatifs à la production végétale et animale mais, à premier vue, on ne peut pas comprendre directement des enseignements qu’elle englobe sans avoir consulté les curricula de formation pour donner le choix aux apprenant-e-s qui veulent se spécialiser en telle ou telle filière agricole.

Notre proposition est que là où c’est possible, la filière agropastorale soit dispensée avec des sous-filières séparées les unes des autres et donner la priorité aux filières à haute valeur

ajoutée qui sont d'ailleurs les plus préférées par les femmes et les filles, notamment le maraîchage, la transformation des produits agricoles, l'aviculture.

Nous proposons également que, dans les autres filières techniques non agricoles qui concentrent beaucoup de filles comme la cuisine et couture au sein du CFTP Tchamba, on y intègre les enseignements sur le maraîchage et l'aviculture. Cela peut être un outil de sensibilisation de la FAR et d'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.

### 3.2.6. L'intégration du genre au niveau du corps des formateurs

Au niveau des CFAR, les femmes sont beaucoup plus dans les services d'appui à la direction (secrétariats, etc.). Dans le corps formants, les femmes sont moins représentées dans les filières agropastorales. Or, leur présence pourrait être une source d'inspiration pour les apprenantes. Elles peuvent aussi jouer le rôle dans la promotion du genre au niveau de ces dispositifs de formation.

Nous proposons de faire des efforts pour augmenter le nombre de femmes au sein du personnel des formateurs. Cela peut aussi se réaliser en recrutant des apprenantes qui ont eu de bonnes performances au cours de la formation pour la formation pratique dans les CFAR.

## Conclusion

Le Réseau FAR et l'APCFAR sont dans une démarche d'intégrer la politique genre dans leurs actions de la FAR pour plus d'impacts sur le développement agricole et socio-économique au sein de leurs zones d'intervention.

Au niveau du Réseau FAR, beaucoup d'activités dans le sens de construction d'une stratégie genre ont été menées et d'autres sont en cours de réalisation dont ce stage sur la prise en compte du genre dans la FAR au Togo.

Dans les trois CFAR étudiés qui sont: le CFTP Tchamba, le CPIA-Urbis Foundation et le CFIJ-Togo, il y a des réalisations partagées par tous ces structures et les réalisations spécifiques à chacun centre.

Les réalisations communes à tous les centres concernent la mise en place des infrastructures de base nécessaires pour les occupants, la promotion de l'égalité entre les sexes, la réduction ou la suppression des frais de formation, la lutte contre les violences basées sur le genre, la préparation à l'insertion socioprofessionnelle, etc.

En ce qui concerne les infrastructures, les principaux éléments que nous avons observés les toilettes, les dortoirs et les douches dont la qualité pour préserver l'hygiène et l'intimité des apprenantes ainsi que leur quantité en fonction des effectifs d'apprenant-e-s du centre sont plus ou moins bonnes selon le CFAR. A titre de comparaison sur la qualité et la quantité de ces infrastructures, selon nos observations et analyses, le CPIA-Urbis Foundation dispose des dortoirs équipés et spacieux et des toilettes qui permettent le confort et une bonne hygiène pour les usagers. Ces infrastructures sont également en nombre suffisant et à l'abri des regards des autres occupants ce qui permet l'intimité des filles. Au niveau du CFTP Tchamba, la qualité et la quantité de ces infrastructures est aussi bonne pour permettre une bonne hygiène et intimité des femmes et des filles mais la quantité, surtout au niveau des dortoirs, n'est pas à la hauteur compte tenu du nombre d'apprenantes inscrites dans ce centre qui viennent des régions lointaines. Quant au CFIJ-Togo, la qualité et la quantité des infrastructures de base sont faibles.

Pour les actions spécifiques, celles qui nous ont marqués et qui ont un grand impact positif sur les apprenantes motivées pour intégrer la FAR, est la politique de discrimination positive en faveur des femmes et des filles en ce qui concerne le recrutement et l'aide financière à l'installation pour les apprenant-e-s qui a été mise en place aussi par le CPIA Urbis-Foundation.

A part le CPIA qui est portée par une ONG Allemande dont le genre est l'une de ses priorités, mais aussi lui peut faire encore mieux dans la prise en compte du genre en s'intéressant à plusieurs dimensions clefs qui concerne le genre, dans les deux autres centres, le genre n'est pas l'une de leurs priorités.

Concernant les actions de l'Etat togolais dans la promotion de la FAR pour les femmes et les filles dans la FAR, son intervention se limitent à la mise en place des politiques publiques vers l'enseignement technique en général et à des politiques publiques agricoles en faveur de la femme en général. Il n'y a pas donc des politiques publiques destinées spécifiquement aux femmes et filles de mais dont la mise en œuvre réelle se heurte à des problèmes de manque de moyens financiers et des facteurs socio-culturels qui donnent plus de considérations et de pouvoirs à l'hommes qu'aux femmes.

## Bibliographie

AKIA, A. (2007). Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de Master Acteur du développement Rural. Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes

Akinocho, H. (2019). L'égalité genre au Togo-Progrès et points sombres.

Andrianaly, R. (2018). Rapport de stage de fin d'études. Comment soutenir la rénovation de la formation agricole et rurale dans les pays en développement ? Contribution à la réflexion de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Réseau International FAR, à partir d'une étude de cas au Togo

Antonowicz, L. (2015). Boîte à outils Genre-Education, Formation et Emploi

APCFAR TOGO. (2021). Plan d'Orientation Stratégique 2021-2025 de l'APCFAR

Auclair, A. (Novembre 2017). Rapport sommaire. Résultats de l'enquête sur les contraintes rencontrées par les femmes pour une participation accrue comme étudiantes, enseignantes ou cadres dans les établissements de formation agricole. Projet FASAM (Formation Agricole pour la Sécurité Alimentaire au Mali)

DGGPF-Togo. (2019). Examen de la mise en œuvre des engagements de la déclaration et du programme d'action de Beijing entre 2014 et 2019.

DUCRET, V. et LAMAMRA, N. (2005). Pour intégrer le genre dans la formation professionnelle

FAO. (2021). Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire dans le cadre de la covid-19. Rapport de suivi

FAO et CEDEAO. (2018). Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural.

FAO. (2018). Revue stratégique Faim Zéro au Togo. Rapport final

FAO. (2018). Série des Évaluations Genre des Pays. Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Togo

Fert-agri-agence. (2021). Etude sur le bien-être en formation dans les collèges agricoles de Fekama et l'insertion professionnelles des jeunes filles-Madagascar.

Gender Innovation Lab. (2021). Gil policy-brief\_eval-impact-sur-inclusion-femmes-dans-far

Gender Innovation Lab. (2022). Top policy lessons in agriculture.

Gender Innovation Lab. (2019). Gender-Transformative Change in ATVET

IIFE-Pôle de Dakar. (2016). Rapport d'état sur le système éducatif national de la Côte d'Ivoire. Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace.

KHALID, K. Ingénierie de formation. Concevoir et mettre en œuvre des parcours de formations professionnelles agricole et rurale. L'expertise du Réseau FAR sur les thèmes stratégiques de la Formation Agricole et Rurale-FAR THEMA

MAEH-Togo. (2015). Document de Politique Agricole pour la période 2016-2030.

Malon, I. et Quéniart, A. (2013). Les politiques genre : quel genre de politiques ?

MARAGNANI A., POUSSOU D. (2009). Formation professionnelle et développement rural

MASPFA-Togo. (2011). Document de Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre au Togo.

MARAGNANI, A. et POUSSOU, D. (2009). Formation professionnelle et développement rural

Ministère togolais de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH), Janvier. (2015). Document de stratégie nationale de la formation agricole et rurale au Togo (SNFAR-Togo) 2016-2020.

ONU FEMME. (2023). Formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Peyre, A., et al, 2021. Étude de Faisabilité d'un projet d'appui au secteur de la formation agricole et rurale en République Démocratique du Congo. Diagnostic Genre

Réseau FAR. (2022). Mission d'appui institutionnel et organisationnel au Réseau FAR (DDP N°AD3/2021/1.1). Etape 3-Rapport Trimestriel de diagnostic institutionnel et organisationnel-Version amendée, Janvier 2022.

Réseau FAR. (2021). Résultats d'évaluation d'impact rigoureuses sur l'inclusion des femmes dans les formations Agricoles et Rurales

Réseau FAR. 2022. Stratégies 2022-2025 du Réseau FAR

Réseau FAR. (2019). Renforcement de l'expertise sud en ingénierie de formation Atelier FAR au Maroc – 11 au 15 juillet 2016. Glossaire.

*Togo Politique*. (2020, juillet 7). Présentation de la région Centrale. (2020, juillet 7). *Togo Politique*.

UNICEF. (2021). Education transformatrice de genre. Réinventer l'éducation pour un monde plus juste et inclusif.

Wageningen University. (2021). L'Audit Genre dans les 10 Lycées Techniques Agricoles au Bénin. Rapport de synthèse